



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport En question n° 8

Contribuer à la politique par l'analyse de la recherche courante

L'accessibilité de l'éducation postsecondaire en Ontario: survol

Ken Norrie, Huizi Zhao
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
le 6 juillet 2011

Publié par:

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge

Bureau 2402

Toronto (Ontario) M5E 1E5

Canada

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Courriel : www.heqco.ca

Citer cette publication dans le format suivant :

Norrie, K., Zhao, H. (2011). L'accessibilité de l'éducation postsecondaire en Ontario : survol. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Table des matières

Sommaire	4
Introduction	7
Renseignements tirés de l'Enquête auprès des jeunes en transition	9
Données	9
Aperçu.....	10
Précisions	15
Quelles caractéristiques exercent une véritable influence?	25
Analyse séparée des caractéristique	25
Analyse conjointe des caractéristiques	26
Résumé.....	30
Renseignements tirés de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu	31
Données	31
Aperçu	32
Comparaison entre les résultats de l'EDTR et de l'EJET pour chacun	35
des sous-groupe	
Mise en relation de données	38
Sommaire et analyse	41
Bibliographie	45

Liste de tableaux

Tableau 1 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires,.....	12
selon les caractéristiques	
Tableau 2 : Résumé des résultats des analyses de régression	27
Tableau 3 : Taux de participation à des EPS en Ontario (estimations de l'EDTR)	33

Liste de figures

Figure 1 : Répartition des répondants selon le type d'établissement	11
postsecondaire choisi (%)	
Figure 2 : Proportion de répondants inscrits à aucun établissement	14
postsecondaire (%)	
Figure 3 : Répartition des répondants entre les destinations	15
postsecondaires selon le sexe	
Figure 4: Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires	16
selon le revenu familial	
Figure 4a : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires	17
selon le revenu familial	

Figure 5 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon de scolarité des parents	18
Figure 6 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon l'ascendance autochtone	19
Figure 7 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon l'état de personne handicapée	20
Figure 8 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon le statut d'immigration	21
Figure 9 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon le groupe linguistique	22
Figure 10 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon le milieu	23
Figure 11 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon le type de famille	24
Figure 12 : Répondants inscrits à un établissement postsecondaire et..... répondants inscrits à un établissement ayant choisi l'université (%)	25
Figure 13 : Répartition des répondants selon le type d'établissement choisi (données de l'EDTR)	33 34
Figure 14 : Proportion de répondants inscrits à aucun établissement postsecondaire (données de l'EDTR)
Figure 15 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires selon le quartile de revenu familial (données de l'EDTR)	36

Sommaire

L'accès aux études postsecondaires (EPS) constitue une priorité essentielle pour l'Ontario. Bien que le taux global de scolarité postsecondaire de la province soit élevé par rapport à celui du reste du pays, voire du monde, on constate des écarts importants entre les groupes démographiques et socioéconomiques.

La diminution de ces écarts, jusqu'à leur élimination, exige une augmentation des taux de diplomation et de participation à des EPS chez les groupes sous-représentés. L'atteinte de ces objectifs, quant à elle, passe par l'adoption de politiques de la part du gouvernement et des différents établissements. De nombreuses mesures à cet effet sont déjà en place, mais deux problèmes majeurs entravent leur suivi et leur évaluation : le manque de données pertinentes et la difficulté que pose leur interprétation.

Afin de régler ces problèmes, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) a parrainé des recherches et a mené ses propres études. À ce jour, nous avons réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'établissement d'un profil statistique de l'accessibilité des EPS en Ontario. Effectivement, les travaux effectués jusqu'à maintenant offrent un aperçu plutôt complet et cohérent de la participation de la population aux études supérieures, résumé dans les paragraphes qui suivent.

Premièrement, les taux globaux de participation à des EPS de l'Ontario sont relativement élevés : 80 % des diplômés du secondaire entreprennent des études supérieures, une proportion qui fait de la province un chef de file mondial. Plus de la moitié de ces étudiants s'inscrivent à l'université, alors que les autres choisissent le collège, se tournent vers une formation en apprentissage ou optent pour un programme de formation privé. Évidemment, comme ces étudiants n'obtiendront pas tous un diplôme, le taux de scolarité postsecondaire sera quelque peu inférieur au taux de participation à des EPS. Néanmoins, il est évident qu'une amélioration de ce taux contribuera à l'augmentation du taux de scolarité postsecondaire chez la population ontarienne âgée de 25 à 64 ans, qui est actuellement de 62 %, le rapprochant ainsi du taux ciblé de 70 %.

Deuxièmement, plusieurs groupes sont nettement sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire. En effet, certaines caractéristiques diminuent la probabilité qu'un jeune ontarien entreprenne des EPS, dont le fait de provenir d'une famille à faible revenu, d'avoir des parents sans EPS, de vivre en milieu rural, d'être identifié comme Autochtone ou de présenter un handicap. Signalons par ailleurs que cette affirmation demeure vraie même si on considère les caractéristiques des jeunes dans leur ensemble. Autrement dit, à chacune d'elles correspondent des obstacles à la participation à des EPS, et donc à l'élaboration de politiques.

Troisièmement, lorsqu'on considère tous les facteurs conjointement, les deux caractéristiques suivantes, qui semblent corrélées avec la sous-représentation dans les EPS, cessent d'être significatives : la langue maternelle et le type de famille. Ces

dernières n'influencent pas la probabilité qu'un jeune entreprenne des EPS si on tient compte, par exemple, du milieu et du revenu familial. À la lumière de cette découverte sur la langue, le gouvernement, qui centrait jusqu'alors ses politiques sur la participation des francophones aux EPS, s'intéresse maintenant à la disponibilité des programmes en français.

Quatrièmement, certains des groupes classés comme nécessitant une attention particulière, dans les faits, ne sont pas sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire : les immigrantes et immigrants de première et de deuxième génération. Au contraire, ils sont sensiblement plus susceptibles que leurs pairs non immigrants d'entreprendre des EPS. Comme dans le cas d'autres caractéristiques susmentionnées, ce fait s'applique uniquement à l'université. En effet, proportionnellement, les jeunes immigrants sont moins nombreux que les autres à choisir d'autres types d'établissements postsecondaires.

Cinquièmement, la participation à des EPS varie considérablement selon le sexe; on note principalement que les femmes préfèrent l'université. Cet écart, qu'on observe depuis un certain temps, représente presque une inversion de la tendance historique où elles étaient sous-représentées dans le système d'éducation postsecondaire. Cependant, les étudiantes demeurent moins nombreuses que leurs pairs masculins à poursuivre des études universitaires supérieures, une différence qui s'estompe toutefois graduellement. Par ailleurs, les programmes traditionnellement privilégiés par un sexe ou par l'autre continuent de l'être, autant pour la formation universitaire, la formation collégiale et la formation en apprentissage.

Malheureusement, il nous reste beaucoup de chemin à faire pour comprendre l'influence de certaines caractéristiques sur les taux de participation et savoir quelles mesures prendre afin de contrer cette influence.

Commençons par le rôle du revenu familial; un revenu faible nuit à la participation à des EPS, quoique le lien entre ces deux variables soit plus complexe qu'on l'affirmerait par le passé. Notamment, l'effet du revenu se révèle beaucoup moins important si on tient aussi compte d'autres caractéristiques. Le fait que l'influence du revenu familial est nettement moins importante que celle qu'on lui attribue souvent démontre que les politiques d'aide financière aux étudiantes et étudiants contribuent de façon marquée à encourager et à soutenir la participation à des EPS, en Ontario et ailleurs au Canada. Néanmoins, puisque le revenu familial demeure significatif même si on considère d'autres facteurs, ces politiques peuvent encore être améliorées.

L'écart observé entre les taux de participation des jeunes qui vivent en milieu urbain et ceux qui vivent en milieu rural pourrait s'expliquer par les coûts supplémentaires que ces derniers doivent assumer pour fréquenter le collège ou l'université. En effet, comme ces établissements sont généralement situés dans des centres urbains, ils doivent quitter la résidence familiale. Bien que le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) tienne compte de ces coûts, les statistiques, pas toujours très reluisantes, portent à croire que la compensation offerte n'est que partielle.

On peut partiellement expliquer le faible taux de participation des jeunes handicapés par les coûts supplémentaires qu'ils doivent assumer dans le cadre des EPS et par les incertitudes accrues auxquelles ils risquent d'être confrontés sur le marché du travail, une fois leur diplôme obtenu. Cet état de choses nous rappelle également que les établissements postsecondaires de l'Ontario commencent tout juste à faire le nécessaire pour accueillir les étudiantes et étudiants handicapés.

Les deux caractéristiques restantes – l'ascendance autochtone et la scolarité des parents – sont celles qui exercent les effets négatifs les plus marqués sur la participation à des EPS. Le fait de tenir compte de l'ensemble des variables ne diminue que très peu leur influence, laquelle s'avère donc forte. Or, si le lien statistique se révèle clair, il en va autrement de son interprétation. La plus fréquente consiste à dire que la scolarité des parents et l'ascendance autochtone constituent des indicateurs indirects de ce que nous appelons aujourd'hui « facteurs culturels », soit, entre autres, les mentalités à l'égard de l'éducation, ainsi que la connaissance des coûts associés et des avantages conférés.

Une telle interprétation, si elle est juste, entraîne des répercussions importantes sur le plan des politiques : il faut changer de méthode pour améliorer les taux de participation. Bref, l'argent à lui seul ne suffira pas. Il sera question d'amener les initiatives à permettre, d'une certaine façon, d'offrir aux jeunes de ces deux groupes les avantages dont profitent leurs pairs qui ne sont pas autochtones ou dont les parents ont suivi des EPS. Pour ce faire, il s'avèrera crucial de fournir des renseignements précis et faciles à comprendre sur les coûts associés aux études supérieures, les avantages que celles-ci confèrent, de même que l'aide financière et le soutien offerts en la matière. Il faudra aussi probablement aider les gens à y voir plus clair dans le vaste éventail de programmes de formation postsecondaire offerts et les orienter à travers les processus de demande et d'inscription. De plus, il sera impératif de mettre en œuvre des initiatives à cet effet dès le début des études secondaires, voire avant. Peut-être faudra-t-il aussi y faire participer les familles élargies et les collectivités.

Pour finir, nous devons exprimer certaines inquiétudes : dans l'état actuel des choses, il sera impossible de suivre l'évolution des tendances que suit la participation aux EPS, et donc d'évaluer les effets des politiques visant la diminution, jusqu'à l'élimination, des écarts en la matière. En effet, on attend un dernier cycle de données issues de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET), laquelle prendra ensuite fin; et aucun projet de suivi n'a été annoncé. De toute façon, comme l'EJET vise l'étude d'une seule cohorte, ces données ne sauraient constituer une base de référence pour le suivi des résultats d'une année à l'autre. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) fournit quant à elle des données utiles, mais la taille de ses échantillons à l'échelle provinciale pose problème.

La mise en relation de données constitue probablement la meilleure façon de suivre et d'analyser l'évolution de la participation à des EPS. En effet, il est relativement facile de sonder annuellement les élèves de 9e ou de 10e année. De plus, l'instauration des numéros d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) facilitera grandement le suivi

des jeunes pendant et après leurs études secondaires et leurs études postsecondaires. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus tôt, des obstacles théoriques et pratiques considérables demeurent. Jusqu'à ce qu'ils soient surmontés, ils entraveront la capacité de l'Ontario à mesurer les progrès réalisés et les effets des politiques instaurées en vue d'atteindre un de ses principaux objectifs.

Introduction

L'accès aux études postsecondaires (EPS) constitue une priorité essentielle pour l'Ontario. Bien que le taux global de scolarité postsecondaire¹ de la province soit élevé par rapport à celui du reste du pays, voire du monde, on constate des écarts importants entre les groupes démographiques et socioéconomiques. Le plan d'action *Vers des résultats supérieurs* (Gouvernement de l'Ontario, 2005), fondé sur le rapport Rae (2004), a permis de cerner des groupes précis auxquels le gouvernement devra porter une attention particulière, soit : les familles à faible revenu, les Autochtones, les francophones, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les personnes handicapées, de même que les étudiantes et étudiants de première génération. Par ailleurs, les analystes ajoutent souvent comme autres facteurs à considérer le sexe et l'appartenance à une minorité visible.

La diminution, jusqu'à l'élimination, des écarts quant à la participation à des EPS se révèle prioritaire pour au moins trois raisons. D'abord, les écarts soulèvent une question d'équité : les études supérieures procurent d'indéniables avantages économiques et non économiques, (Norrie et Lennon, 2011); il est donc juste que tous les Ontariennes et Ontariens y aient accès. Ensuite, les EPS, en plus d'être bénéfiques sur le plan individuel, le sont aussi sur le plan social : une population très instruite profite à la province dans son ensemble. Finalement, la progression du taux de scolarité postsecondaire chez les groupes sous-représentés constitue pour l'Ontario une condition essentielle à l'atteinte de sa cible de 70 %, présentée lors du discours du Trône de 2010 (ministère des Finances, 2011).

La diminution de ces écarts, jusqu'à leur élimination, exige une augmentation des taux de diplomation et de participation à des EPS chez les groupes sous-représentés. L'atteinte de ces objectifs, quant à elle, passe par l'adoption de politiques de la part du gouvernement et des différents établissements. De nombreuses mesures à cet effet sont déjà en place², mais deux problèmes majeurs entravent leur suivi et leur évaluation.

¹Taux de scolarité postsecondaire : pourcentage de la population qui a terminé au moins un programme de formation postsecondaire. On le définit habituellement pour des cohortes d'âge données, soit par exemple de 25 à 64 ans, pour des études traditionnelles portant sur la population en âge de travailler, ou de 25 à 34 ans, si on s'intéresse aux jeunes travailleurs. Afin qu'il n'y ait pas double comptage, on classe les individus selon leur attestation d'études la plus élevée, s'ils en ont plusieurs.

²Wiggers et Arnold (COQES, à paraître) passent en revue certains programmes élaborés par des établissements en vue d'attirer et de retenir les étudiants.

Le premier problème soulevé concerne le manque de données pertinentes. À ce chapitre, mentionnons que le recensement quinquennal du Canada contient des renseignements sur les taux de scolarité postsecondaire chez certains groupes sous-représentés, renseignements qui fournissent un précieux aperçu de l'évolution de l'Ontario à cet égard et qui permettent de comparer la province au reste du pays (Norrie et Lin, 2009; COQES, 2010). Néanmoins, plusieurs groupes auxquels nous nous intéressons ne figurent pas dans les données de recensement. De plus, les taux de scolarité postsecondaire ne témoignent que de l'obtention de diplômes, ne jetant aucune lumière sur les décisions actuelles des jeunes. Ainsi, ce n'est qu'après un laps de temps considérable que nous pourrions constater d'éventuels changements notables dans leur comportement, qu'ils soient motivés par des politiques ou d'autres facteurs. Pour compliquer encore les choses, les données des recensements ultérieurs risquent d'être moins fiables, étant donné le virage en faveur des déclarations volontaires survenu en 2011.

Le besoin réel se trouve du côté des données à jour sur les taux de diplomation et de participation à des EPS. Nous disposons d'estimations quant aux personnes qui entreprennent des études supérieures et à celles qui terminent leur formation, mais elles proviennent d'une multitude de sources dont les définitions et la méthodologie varient. Il se révèle donc difficile, sinon impossible, de suivre l'évolution des progrès ou d'évaluer l'efficacité de politiques précises.

Le deuxième problème soulevé concerne l'interprétation des données, lorsqu'on en dispose. On cerne généralement les groupes sous-représentés par des caractéristiques démographiques et socioéconomiques données – le revenu familial, la scolarité des parents, etc. – en les traitant comme des ensembles distincts. Or, ces variables se chevauchent considérablement. Ainsi, les mêmes individus qu'on rassemble parce que leurs parents n'ont pas suivi d'EPS sont susceptibles d'appartenir aussi au groupe des individus issus de familles à faible revenu. Par conséquent, on ne peut distinguer quels facteurs font en sorte qu'un groupe est sous-représenté dans le système d'éducation postsecondaire. Il s'avère crucial de bien dégager ces facteurs afin de pouvoir instaurer des politiques efficaces.

Pour régler ces problèmes, le COQES a parrainé des recherches et a mené ses propres études. Nous avons trois objectifs : puiser des renseignements utiles concernant seulement l'Ontario dans des sources de données nationales; faciliter le suivi des choix d'études des jeunes de la province en établissant un lien entre les renseignements des écoles secondaires, ceux qui contiennent les demandes d'admission adressées aux établissements postsecondaires, les données administratives des établissements et les données de recensement; enfin, étudier la possibilité de mener une enquête longitudinale portant spécifiquement sur les étudiantes et les étudiants de l'Ontario.

L'objectif du présent Rapport en question consiste en un premier compte-rendu de ce travail. Plus précisément, il brosse un portrait de l'accessibilité des EPS en Ontario

à partir de sources nationales et d'initiatives de mise en relation de données³. Un rapport connexe (McCloy, COQES, à paraître) présentera quant à lui un aperçu des taux de persévérance scolaire et de diplomation. Une série de Rapports en question à paraître, indiqués ci-dessous, traitera plus en détail de chacun des groupes sous-représentés.

Renseignements tirés de l'Enquête auprès des jeunes en transition

La principale source de renseignements sur la participation à des EPS au Canada est l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET), une mine de données longitudinales largement exploitée pour la recherche sur les études postsecondaires à l'échelle nationale (Finnie, Muller, Sweetman et Usher, 2008; Finnie, Frenette, Muller et Sweetman, 2010c). Le COQES a fait appel au professeur Ross Finnie et à ses collègues afin qu'ils y puisent des renseignements sur l'Ontario et qu'ils les comparent à ceux du reste du Canada. Sauf indication contraire, les résultats présentés dans cette section proviennent de leurs études (Finnie, Childs et Wismer, 2010a, 2010b).

Données

En réalité, l'EJET est la somme de deux enquêtes⁴, soit l'EJET-A et l'EJET-B. La première suit un échantillon représentatif de Canadiennes et de Canadiens âgés de 15 ans en décembre 1999, sondés pour la première fois au début de 2000. Le personnel a alors fait remplir un questionnaire écrit aux répondants et a réalisé des entrevues auprès de leurs parents et des responsables de leur école. L'enquête a permis d'amasser des renseignements sur une multitude de variables relevant de la démographie et des mentalités. Fait déterminant pour le présent rapport, l'enquête visait notamment à cerner les caractéristiques corrélées négativement avec la participation à des EPS. Par exemple, les entrevues auprès des parents abordaient le revenu familial, une idée pertinente, car on sait que l'estimation qu'en fournissent les jeunes est très peu fiable; et la scolarité des parents, une variable habituellement négligée.

Le personnel de l'EJET-A a ensuite sondé les jeunes tous les deux ans (mais pas les parents ni les responsables des écoles). Le quatrième cycle de l'enquête s'est déroulé en 2006; les répondantes et répondants avaient alors 21 ans⁵. À cette occasion, on

³Nous continuons de travailler à l'élaboration et à la mise en oeuvre de l'enquête longitudinale sur les étudiantes et les étudiants de l'Ontario (Ontario Longitudinal Student Survey [OLSS]), mais nous n'aborderons plus ce projet dans le cadre du présent rapport.

⁴Motte et coll. (2009) traitent le sujet plus en détail.

⁵Le cinquième cycle de l'enquête s'est déroulé en 2008; les répondants avaient alors 23 ans. Le sixième cycle a suivi en 2010; les répondants avaient alors 25 ans. Les résultats du cinquième cycle sont déjà parus; ceux du sixième cycle le seront au printemps 2011. Or, Finnie et coll. ont eu recours aux données du quatrième cycle pour les travaux du COQES, car elles proviennent d'échantillons plus grands. On ne sera pas surpris que le nombre de répondants diminue avec le temps.

leur a demandé s'ils s'étaient inscrits au collège, à l'université, ou à un autre type d'établissement postsecondaire, qu'ils aient ou non poursuivi leurs études. Grâce aux réponses obtenues, les chercheurs peuvent calculer les taux de participation à des EPS; le taux de participation de chaque sous-groupe de la population correspond au pourcentage de répondants de cette cohorte qui ont répondu « Oui ». En outre, on peut subdiviser le taux global de participation de chacun des groupes pour obtenir les taux d'inscription à l'université ou à d'autres types d'établissements postsecondaires.

On a conçu et mené l'EJET-A comme un ensemble de données nationales, en choisissant des échantillons représentatifs. Elle permet de distinguer les réponses des Ontariennes et des Ontariens sondés, et donc de dresser un portrait de l'accessibilité dans la province. En ce qui concerne la plupart des sous-groupes, la taille des échantillons est acceptable. En revanche, la petite taille de trois sous-groupes – les francophones, les Autochtones et les personnes handicapées – complique l'analyse des données.

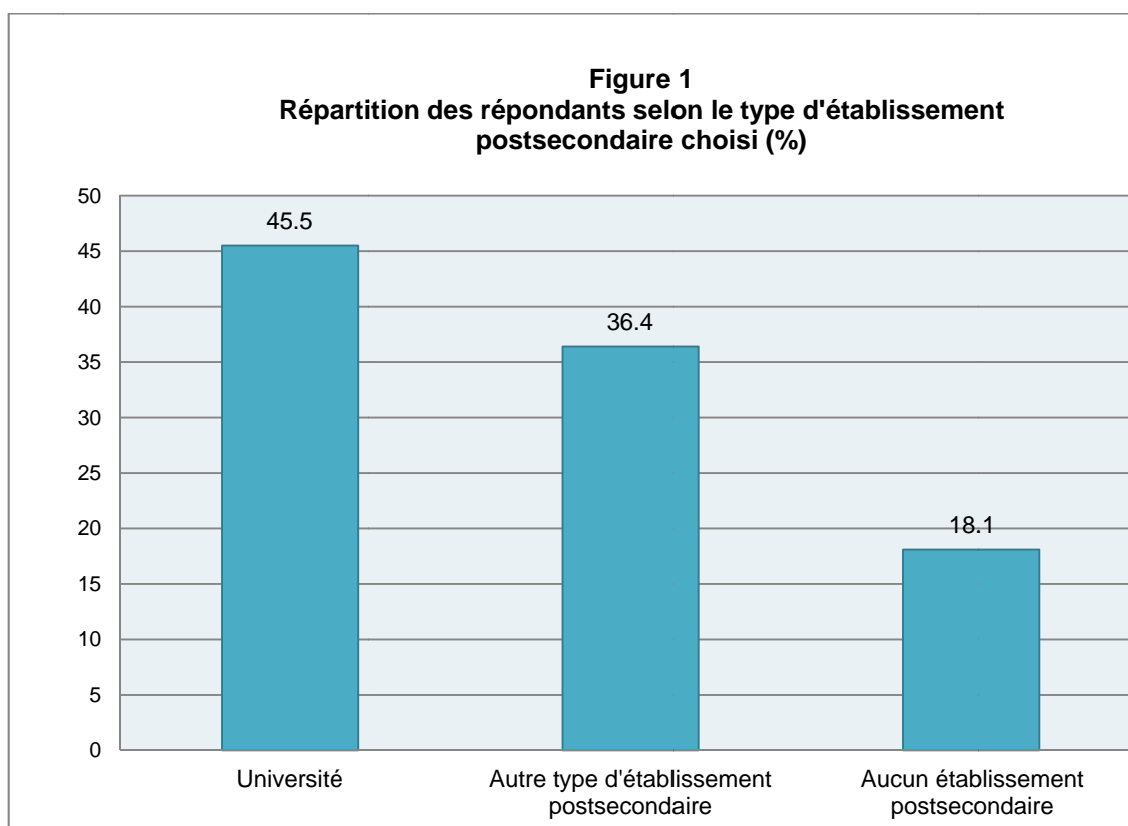
La deuxième enquête, l'EJET-B, consistait à recueillir des renseignements sur un échantillon de Canadiennes et de Canadiens âgés de 18 à 20 ans en décembre 1999, qu'on a de nouveau sondés en 2002, en 2004, en 2006 et en 2008. Elle a permis d'amasser des données démographiques semblables à celles de l'EJET-A, mais elle ne tenait pas compte de plusieurs variables cruciales comme le revenu familial ou la scolarité des parents; par conséquent, les chercheurs ont moins recours à l'EJET-B qu'à l'EJET-A pour étudier les décisions touchant la participation à des EPS. Toutefois, les données de l'EJET-B se sont révélées très précieuses pour l'analyse des taux de persévérance (Finnie et Qui, 2008).

Aperçu

Finnie et ses collègues ont classé les répondants dans trois catégories. La catégorie « Aucun établissement postsecondaire » englobe les individus qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et ceux qui ont terminé leurs études secondaires, mais qui n'ont pas (du moins, pour l'instant) entrepris d'EPS⁶. La catégorie « Autre type d'établissement postsecondaire », si elle reflète principalement les inscriptions au collège, comprend aussi les inscriptions à des programmes de formation en apprentissage et de formation privée. Enfin, les répondants qui ont mentionné s'être inscrits à un autre type d'établissement postsecondaire ainsi qu'à l'université ont été rangés dans la catégorie « Université », afin qu'il n'y ait pas double comptage.

La figure 1 illustre la distribution des répondants entre ces trois catégories. Près de 82 % des Ontariennes et Ontariens sondés ont entrepris des EPS avant l'âge de 21 ans. La majorité de ceux qui ont poursuivi leurs études (56 %) se sont inscrits à l'université, tandis que 44 % ont choisi un autre type d'établissement postsecondaire. Ainsi, seulement 18 % des répondants n'ont entrepris aucunes études supérieures.

⁶COQES et RHDCC (2011) mentionnent que 94,5 % des jeunes sondés lors de l'enquête initiale ont terminé leurs études secondaires en moins de cinq ans.



Ces valeurs globales ressemblent beaucoup à celles de l'EJET-B. En effet, 83 % de ces Ontariennes et Ontariens plus âgés se sont inscrits à un établissement postsecondaire avant l'âge de 24 ou de 26 ans (Shaienks et Gluszynski, 2007, tableau 1). Un peu plus de la moitié (51 %) de ce groupe de répondantes et de répondants ont choisi l'université, et les 49 % restants ont opté pour un autre type d'établissement postsecondaire.

Il est pertinent d'examiner attentivement ces figures en fonction de l'objectif du gouvernement de l'Ontario, à savoir l'atteinte d'un taux de scolarité postsecondaire de 70 % chez la population âgée de 25 à 64 ans. Le taux actuel est légèrement supérieur à 62 % (COQES, 2010), ce qui signifie que pour amener ce taux à 70 %, il faudra des améliorations dans trois groupes : l'obtention d'un diplôme postsecondaire par les élèves du secondaire, l'arrivée d'immigrants ayant fait des études supérieures et l'augmentation du niveau d'instruction de la population adulte actuelle⁷.

Près de 82 % des Ontariennes et Ontariens sondés lors de l'EJET ont entrepris des EPS avant l'âge de 21 ans. Par conséquent, pour que ce groupe obtienne un taux de scolarité postsecondaire de 70 %, leur taux de diplomation devra atteindre 85,4 % (puisque $0,819 \times 0,854 = 0,7$). Cependant, cet objectif sera moins élevé si

⁷Kerr (COQES, à paraître) fournit un aperçu de la formation aux adultes en Ontario.

certaines des 18 % de répondants de la catégorie « Aucun établissement postsecondaire » finissent par entreprendre des EPS.

Un tel taux de diplomation peut sembler élevé selon les méthodes de calcul habituelles, c'est-à-dire en observant le pourcentage d'étudiants inscrits à un établissement postsecondaire qui terminent leurs études dans un délai donné. Or, cette façon de faire s'appuie sur l'hypothèse que les étudiantes et étudiants qui ne retournent pas à l'établissement qu'ils fréquentaient initialement ont abandonné leurs études. De leur côté, Finnie et Qui (2008) se servent des données de l'EJET-B pour suivre les étudiants qui changent d'établissement, prennent une pause en cours d'études ou suivent encore une formation postsecondaire. En faisant abstraction de ces groupes, au Canada, les taux de diplomation après cinq ans d'études sont de 52 % pour les universités, et de 56,5 % pour les collèges. Cependant, en comptant les étudiantes et les étudiants qui ont changé d'établissement et ceux qui ont pris une pause en cours d'études, les taux de diplomation atteignent 69,4 % pour les universités, et 73,1 % pour les collèges. Finalement, si on compte aussi ceux et celles qui suivent encore une formation postsecondaire, les taux de diplomation augmentent respectivement jusqu'à 89,8 % et 82 %.

Ainsi calculés, ces taux avoisinent le taux de diplomation de 85,4 % dont dépend l'atteinte d'un taux de scolarité postsecondaire de 70 % chez les élèves actuels. Toutefois, ces derniers ne représentent qu'une partie de la population. Pour que, comme prévu, 70 % des Ontariennes et Ontariens âgés de 25 à 64 ans possèdent un diplôme postsecondaire, il faudra que des immigrants ayant fait des études supérieures viennent s'installer et que des membres de la population active obtiennent un diplôme postsecondaire.

Toutefois, les taux de participation à des EPS sont hétérogènes chez les jeunes. En effet, le tableau 1 permet de consulter les taux qui correspondent à différents groupes de répondants en fonction de caractéristiques démographiques et socioéconomiques. Il présente 22 variables, réparties entre 9 catégories : sexe, revenu familial, scolarité des parents, ascendance autochtone, état de personne handicapée, statut d'immigration, groupe linguistique, milieu et type de famille.

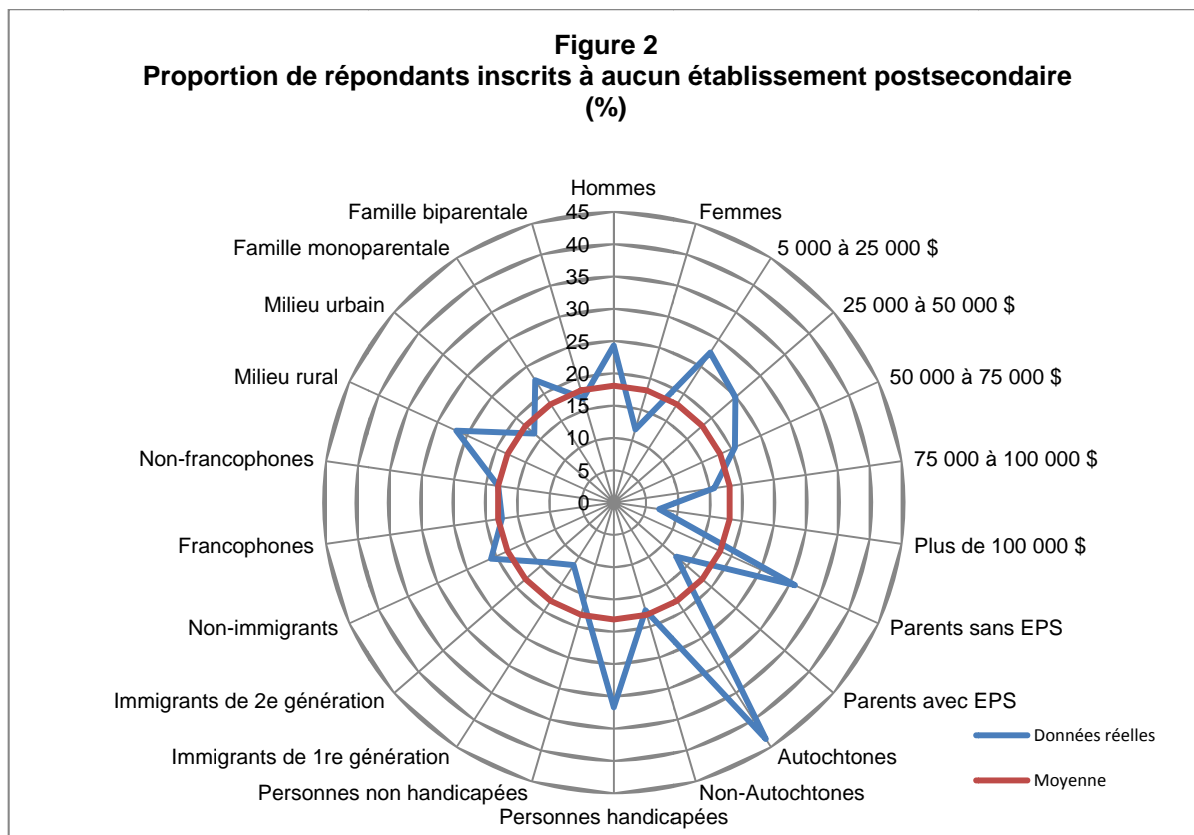
Tableau 1 : Répartition des répondants entre les destinations postsecondaires, selon les caractéristiques

	Établissement postsecondaire (total)	Université	Autre type d'établissement postsecondaire	Aucun établissement postsecondaire
Total	81,9	45,5	36,4	18,1
Hommes	75,7	36,3	39,4	24,3
Femmes	88,2	54,7	33,5	11,8
5 000 à 25 000 \$	72,4	38,7	33,7	27,6
25 000 à 50 000 \$	75,1	34,2	40,9	24,9

	Établissement postsecondaire (total)	Université	Autre type d'établissement postsecondaire	Aucun établissement postsecondaire
50 000 à 75 000 \$	79,4	42,7	36,7	20,6
75 000 à 100 000 \$	84,3	47,8	36,5	15,7
Plus de 100 000 \$	92,9	61,9	31	7,1
Parents sans EPS	69,2	25,7	43,5	30,8
Parents avec EPS	87,2	53,7	33,5	12,8
Autochtones	56,5	17,8	38,7	43,5
Non-Autochtones	82,6	46,2	36,4	17,4
Personnes handicapées	68,3	22,1	46,2	31,7
Personnes non handicapées	83,7	48,5	35,2	16,3
Immigrants de 1 ^{re} génération	88,5	58,4	30,1	11,5
Immigrants de 2 ^e génération	85,9	54,7	31,2	14,1
Non-immigrants	79,1	39,2	39,9	20,9
Francophones	82,5	39,5	43	17,5
Non-francophones	81,9	45,8	36,1	18,1
Milieu rural	73,2	28,6	44,6	26,8
Milieu urbain	83,7	48,8	34,9	16,3
Famille monoparentale	77,5	36,4	41,1	22,5
Famille biparentale	83,2	47,7	35,5	16,8
Revenu familial inférieur à 50 000 \$	74,5	35,2	39,3	25,5
Revenu familial supérieur à 50 000 \$	84,7	49,5	35,2	15,3

À titre d'exemple d'interprétation, prenons la ligne « Hommes » du tableau 1 : elle indique que 75,7 % des Ontariens sondés pour la première fois au printemps 2000 ont entrepris des EPS avant l'âge de 21 ans. On constate aussi que dans cette cohorte, 36,3 % des répondants ont choisi l'université; 39,4 % ont opté pour un autre type d'établissement postsecondaire; et 24,3 % ne se sont inscrits à aucun programme d'études supérieures.

La figure 2, quant à elle, illustre un sous-ensemble des données du tableau 1. Le cercle, qui vise à faciliter l'interprétation, représente la proportion moyenne des répondants n'ayant pas entrepris d'EPS (18,1 %). Quant à la ligne en dents de scie, elle indique les pourcentages réels au sein de ce dernier groupe de répondants, en fonction des différentes variables. Par conséquent, selon que la ligne et le rayon se croisent à l'extérieur ou à l'intérieur du cercle, le groupe est sous-représenté dans le système d'éducation postsecondaire ou présente un taux de participation supérieur à la moyenne provinciale.

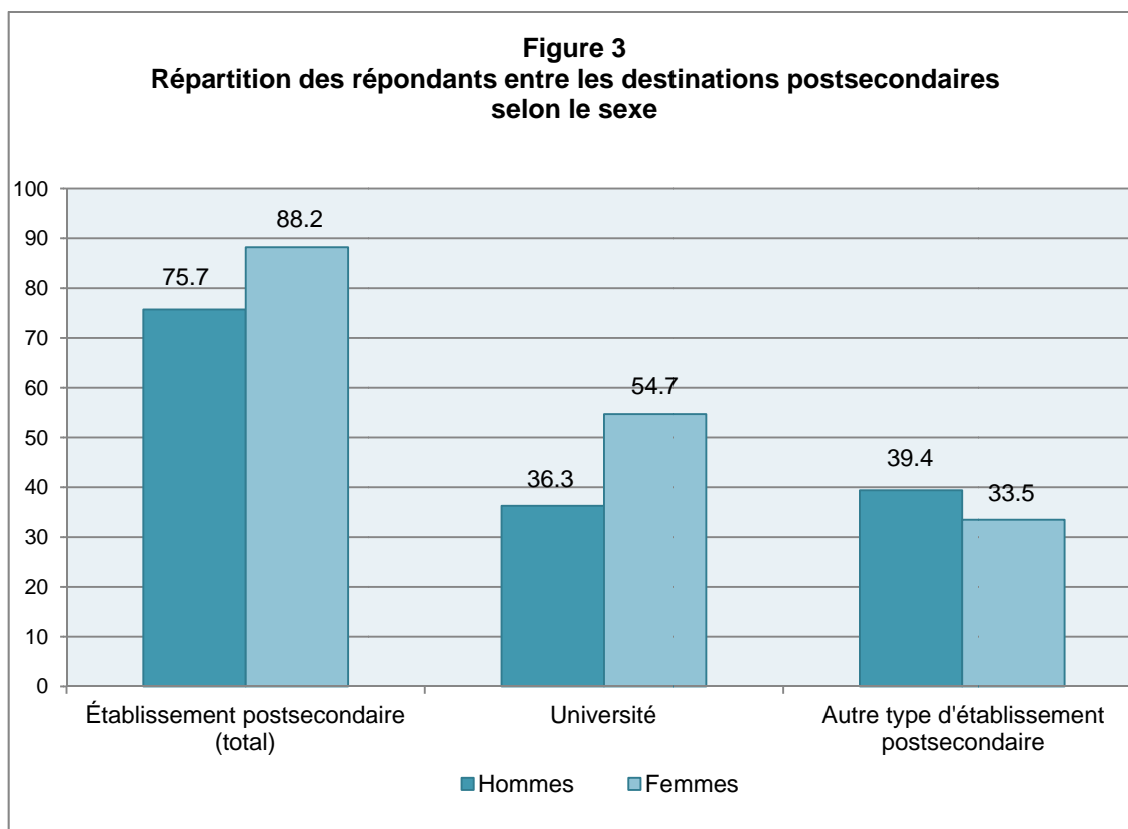


Le diagramme démontre que l'accès à l'éducation postsecondaire en Ontario varie systématiquement en fonction des caractéristiques de la population. Plus précisément, on remarque que les taux de participation à des EPS sont relativement faibles chez les jeunes : qui sont de sexe masculin; dont le revenu familial est inférieur à 75 000 \$; dont les parents n'ont pas suivi d'EPS; qui sont identifiés comme Autochtones; qui présentent un handicap; qui vivent en milieu rural; ou qui proviennent d'une famille monoparentale. On croit assez souvent que les néo-Canadiennes et les néo-Canadiens constituent un groupe sous-représentés. Or, le tableau 1 et la figure 2 démontrent au contraire que les immigrantes et immigrants, et plus particulièrement ceux de première génération, sont beaucoup plus susceptibles d'entreprendre des EPS que les non-immigrants.

Justifient donc un examen détaillé les écarts considérables entre les taux de participation des différents groupes, de même que – nous allons le voir plus loin – les variations marquées entre les types de programmes de formation postsecondaire choisis.

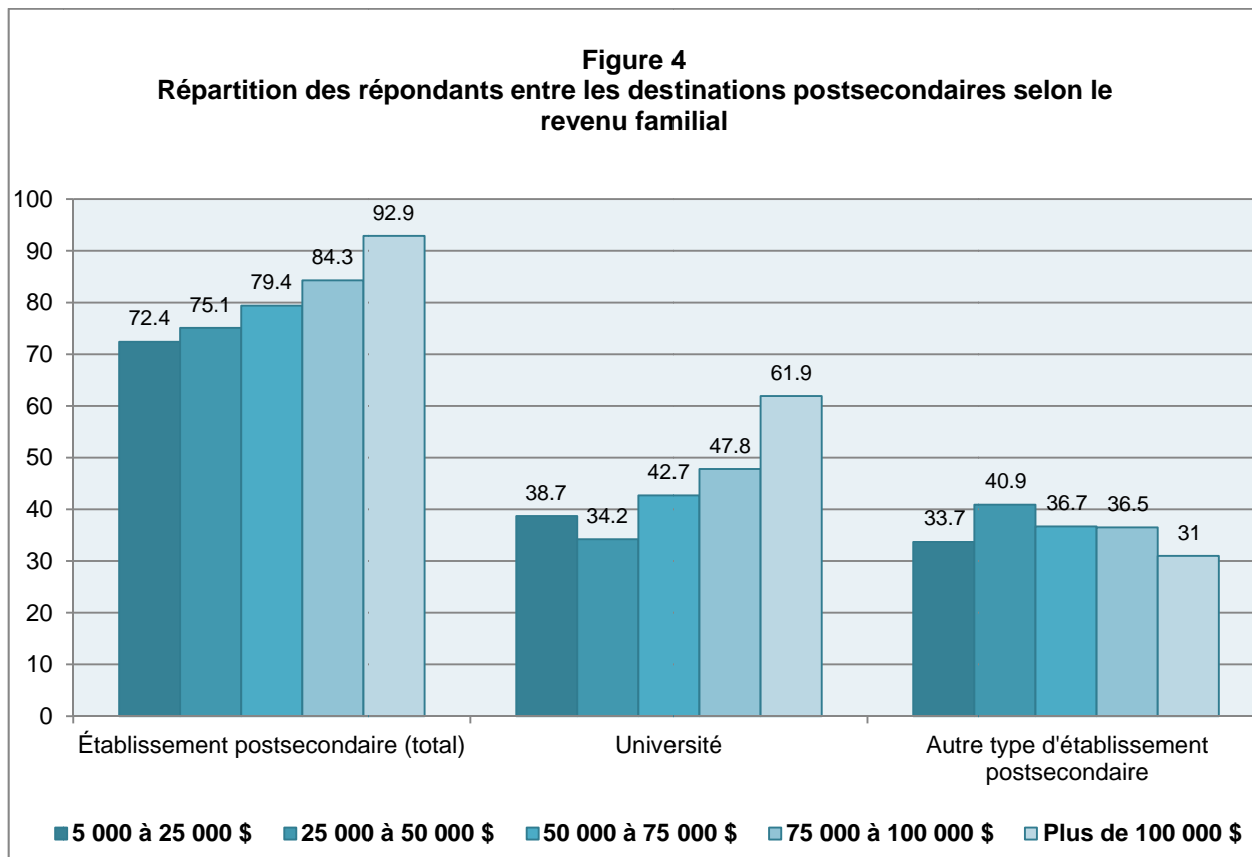
Précisions

Selon la figure 3, le sexe constitue un facteur important pour comprendre les choix en matière d'EPS. En effet, 88 % des répondantes ont entrepris des EPS avant l'âge de 21 ans, comparativement à 75 % de leurs pairs masculins. Autrement dit, la proportion de jeunes de sexe masculin ne s'étant pas inscrits à un établissement postsecondaire avant l'âge de 21 ans (24,4 %) équivaut à plus du double de cette proportion chez leurs pairs de sexe féminin (11,8 %). De plus, on remarque une corrélation entre le sexe et le type de programme de formation postsecondaire choisi. Ainsi, les femmes seraient plus susceptibles que les hommes de s'inscrire à l'université (54,7 % par rapport à 36,3 %), ces derniers optant plus souvent qu'elles pour d'autres établissements postsecondaires (39,4 % par rapport à 33,5 %). Or, cet écart entre les sexes quant à la participation à des EPS ne s'observe pas qu'en Ontario. Depuis quelques années, les chercheurs s'intéressent beaucoup à ce phénomène, et avec raison. On souhaite savoir, par exemple, à quel moment il est apparu, quels sont les facteurs qui l'ont entraîné et quels sont ses effets sur le marché du travail⁸.



⁸Kerr (2010) effectue une étude documentaire et fournit des références; Card et coll. (2011) proposent une analyse originale effectuée à l'aide d'ensembles de données liés.

La figure 4 illustre les types d'établissements postsecondaires choisis en fonction du revenu familial des répondants. Elle révèle une corrélation nette entre le taux de participation à des EPS et le revenu familial; le taux de participation le plus bas (72,4 %) se trouve chez les jeunes dont le revenu familial est le plus faible (de 5 000 \$ à 25 000 \$), tandis que le taux le plus élevé (92,9 %) s'observe chez ceux dont le revenu familial dépasse 100 000 \$. Inversement, les répondantes et répondants au revenu familial le plus faible qui n'ont pas entrepris d'EPS avant l'âge de 21 ans représentent un pourcentage presque quatre fois plus important (27,6 %) que leurs pairs au revenu familial le plus élevé (7,1 %)⁹.



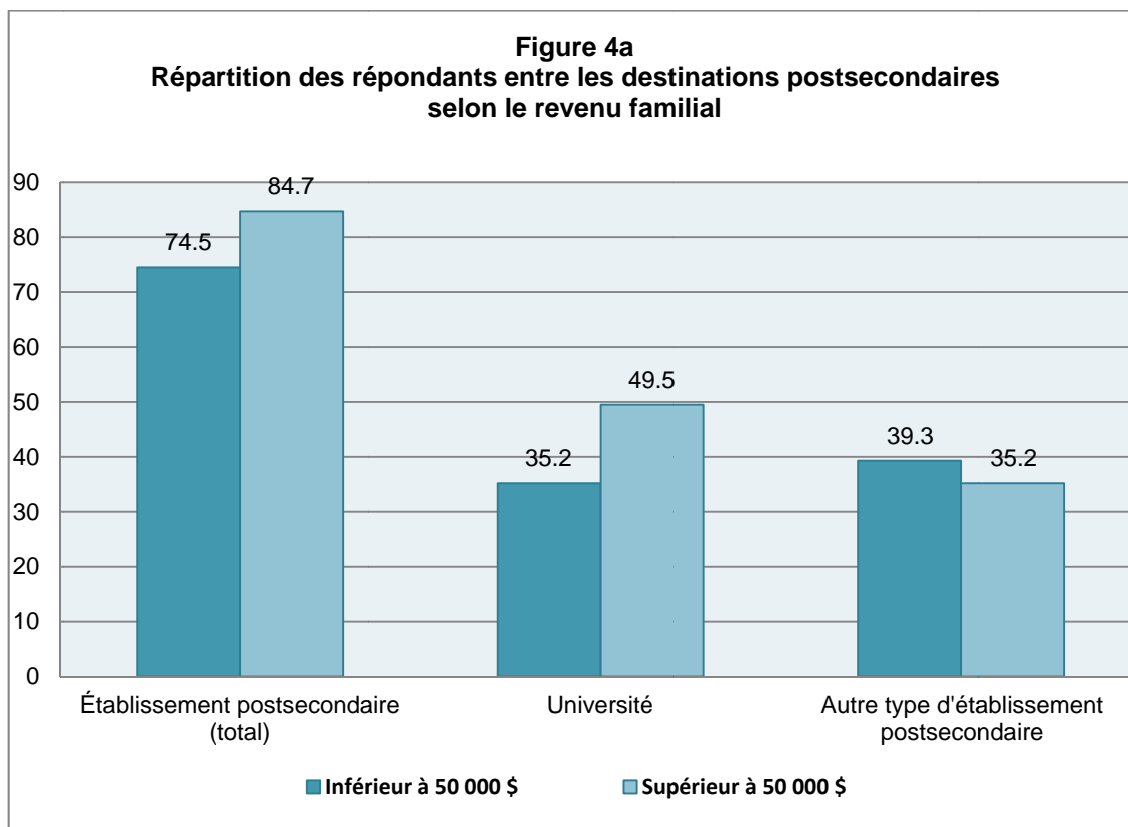
Le revenu familial semble aussi influencer le type d'établissement postsecondaire choisi. À une exception près, laquelle s'avère d'ailleurs plutôt intéressante¹⁰, le pourcentage de la population qui opte pour l'université augmente avec le revenu familial; on observe d'ailleurs un bond fulgurant entre la quatrième et la cinquième (et dernière) tranche. Par contre, ce facteur se révèle moins important en ce

⁹Deller et Oldford (COQES, à paraître) font un bilan de la participation à des EPS des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu.

¹⁰Les Ontariennes et Ontariens au revenu familial situé entre 25 000 \$ et 50 000 \$ constituent l'exception, puisque leur taux d'inscription à l'université est légèrement plus faible que celui des jeunes au revenu familial situé entre 5 000 \$ et 25 000 \$. Ce phénomène mérite un examen plus approfondi.

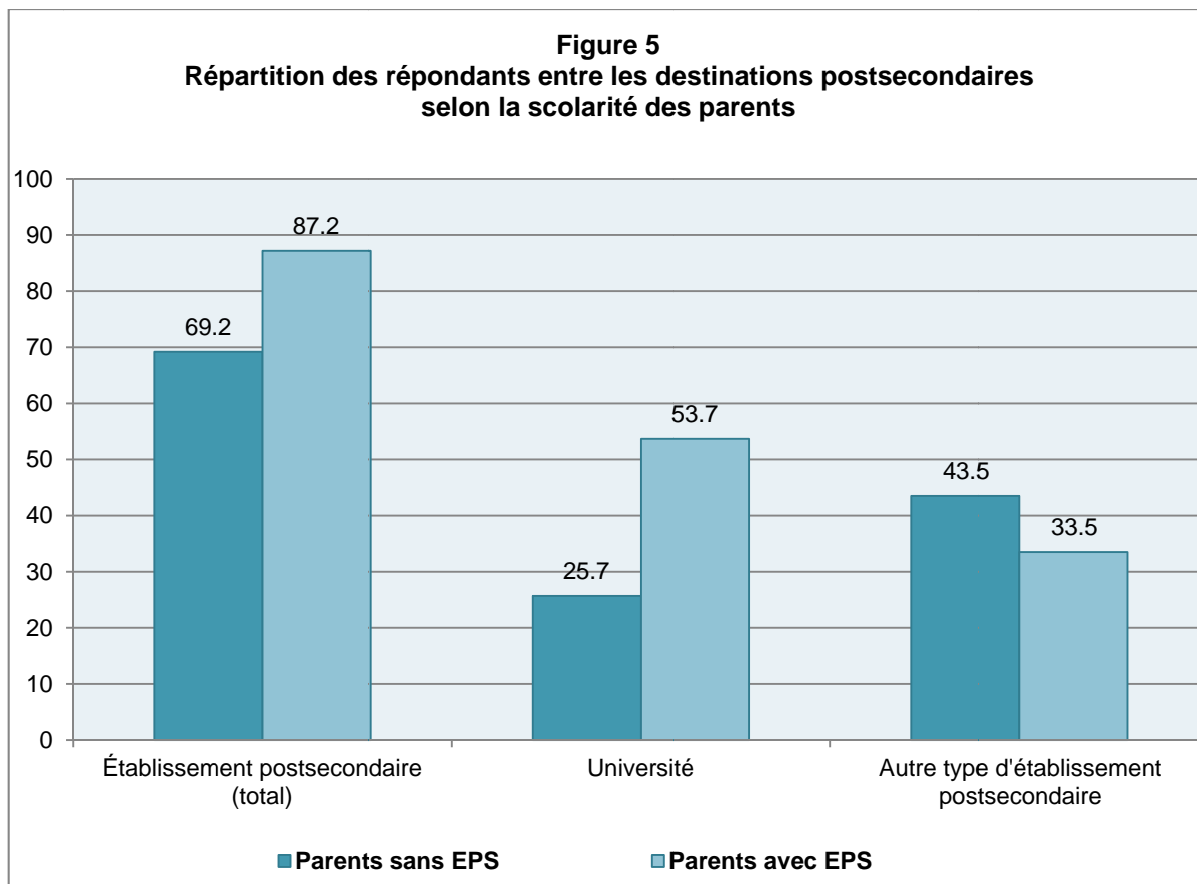
qui concerne le choix d'autres types de programmes de formation postsecondaire; la proportion de jeunes ayant opté pour ceux-ci croît de la première à la deuxième tranche de revenu familial, diminue à la troisième et à la quatrième, puis chute à la cinquième.

La figure 4a illustre les choix en matière d'EPS chez seulement deux groupes de répondants, soit ceux dont le revenu familial est inférieur ou supérieur à 50 000 \$. Nous y ferons référence plus loin dans le rapport. Comme prévu, les taux de participation à des EPS diffèrent d'un groupe à l'autre : 74,5 % des jeunes issus de familles au revenu inférieur à 50 000 \$ ont entrepris des EPS, comparativement à 84,7 % de leurs pairs des familles au revenu supérieur à 50 000 \$. De plus, le diagramme démontre un lien statistique évident entre le revenu familial et le taux d'inscription à l'université : 35,2 % des répondantes et répondants de la tranche inférieure ont opté pour des études universitaires, tandis que dans la tranche supérieure, ils sont près de 50 % à avoir fait ce choix. L'écart s'avère cependant beaucoup moindre entre les deux groupes pour ce qui est des autres types de programmes de formation postsecondaire.



Selon la figure 5, la scolarité des parents constitue un facteur important pour comprendre les choix en matière d'EPS. Le terme *répondant/étudiant de première génération* désigne les individus dont les parents n'ont pas entrepris d'études supérieures. Un peu moins de 70 % des répondantes et répondants de première

génération se sont inscrits à un établissement postsecondaire, comparativement à 87,2 % des jeunes dont les parents avaient un bagage d'EPS. À l'inverse, la proportion de répondantes et répondants de première génération n'ayant pas entrepris d'EPS est presque 2,5 fois plus grande que dans leur groupe de référence¹¹.

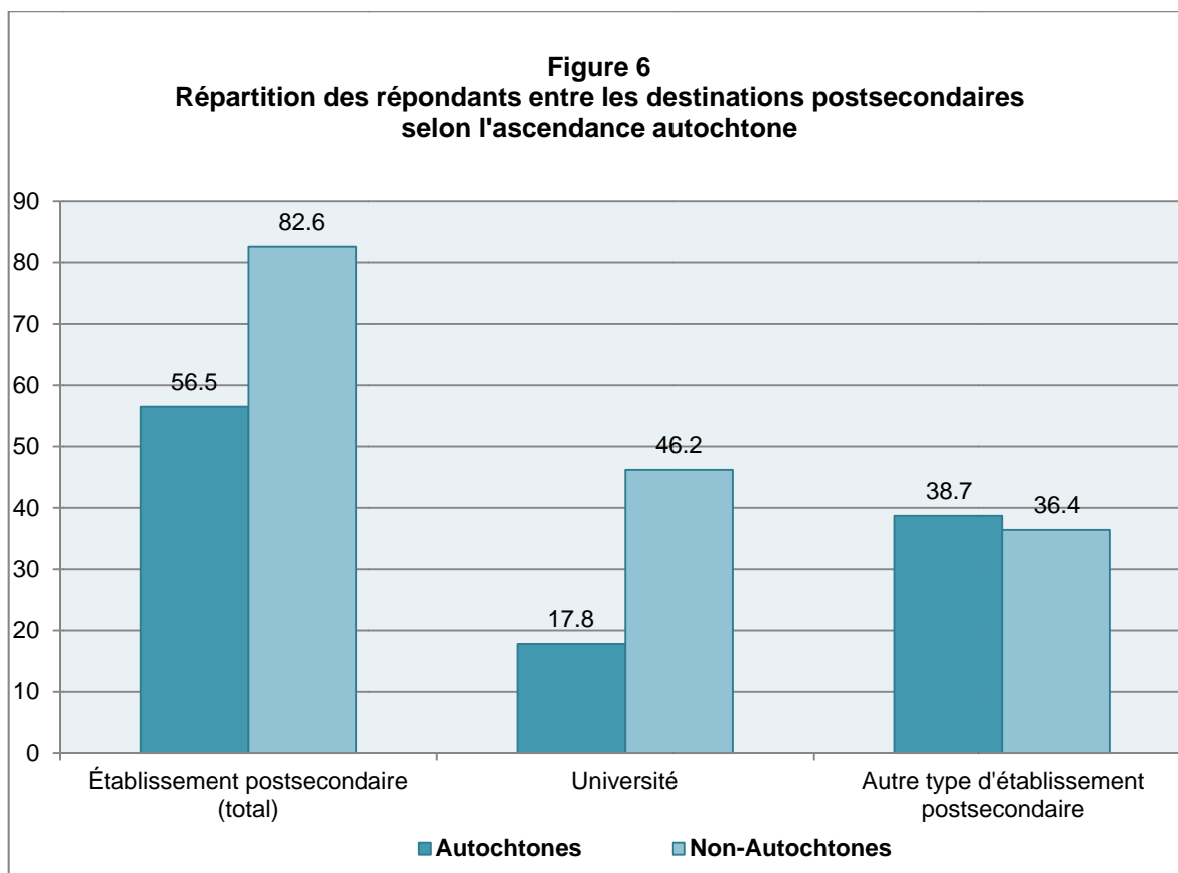


On remarque aussi des différences marquées quant aux types d'établissements postsecondaires choisis : seulement un quart des répondantes et répondants de première génération ont opté pour l'université, un choix fait par 54 % de leur groupe de référence. Le phénomène inverse s'observe pour les autres types d'établissements postsecondaires : 43,5 % des répondantes et répondants de première génération s'y sont inscrits, comparativement au tiers des autres répondants.

La figure 6 brosse un portrait alarmant de la situation des Autochtones. L'ascendance autochtone, déterminée lors du sondage initial des parents de l'EJET, englobe les personnes qui s'identifient comme Amérindiens, Métis ou Inuits. Seulement 56,5 % des Autochtones ont entrepris des EPS avant l'âge de 21 ans, comparativement à 82,6 %

¹¹ Deller et Oldford (COQES, à paraître) font un bilan de la participation à des EPS des Ontariennes et des Ontariens de première génération.

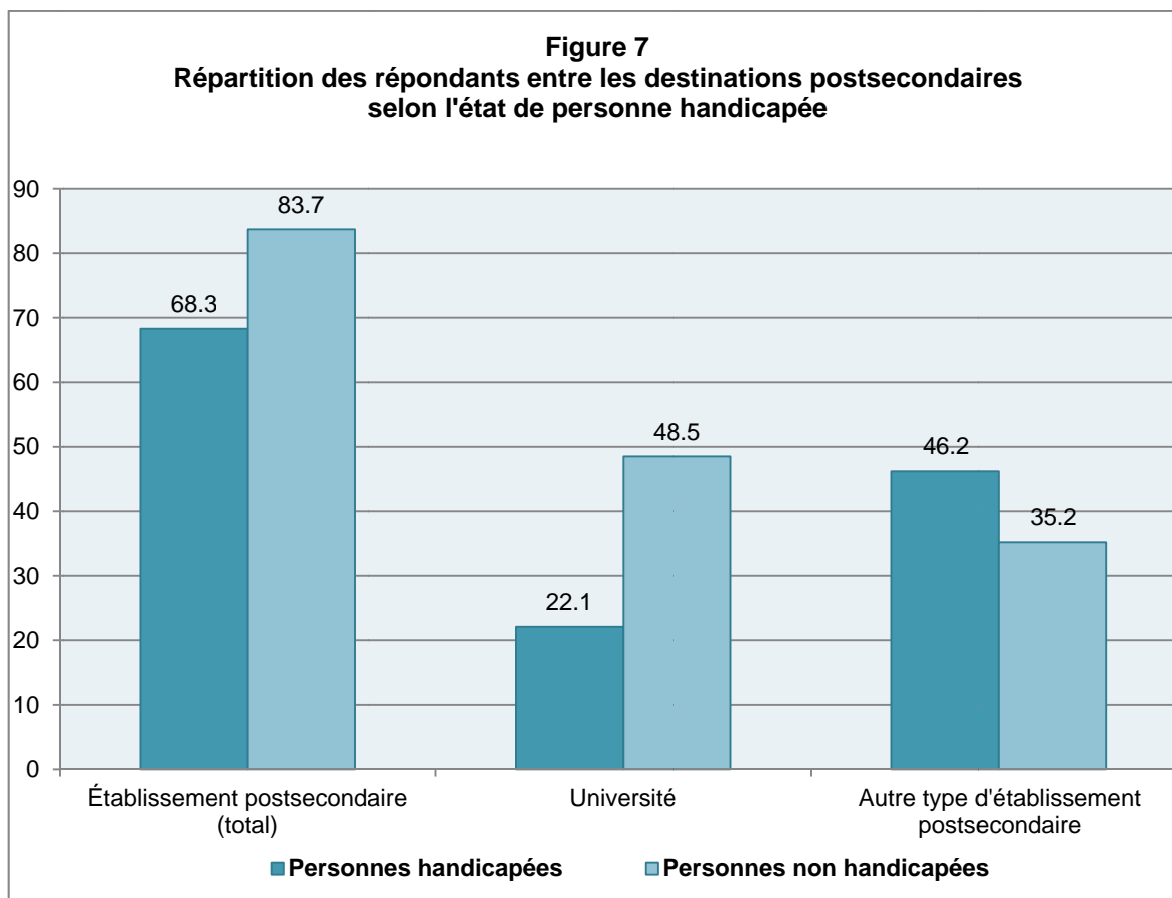
des non-Autochtones. Il s'agit de l'écart le plus marqué entre un groupe sous-représenté et son groupe de référence quant à la participation, toutes catégories confondues¹². Par ailleurs, seulement 17,8 % des Autochtones qui ont poussé jusqu'aux EPS ont choisi l'université, comparativement à 46,2 % des non-Autochtones. En revanche, les Autochtones fréquentent les autres types d'établissement postsecondaire dans une proportion (38,7 %) à peu près égale à celle des autres jeunes (36,4 %).



Les données sur la participation à des EPS des personnes handicapées suivent des tendances semblables à celles qu'on observe chez les Autochtones. La définition de *personne handicapée* retenue aux fins de l'EJET comprend les personnes qui présentent des problèmes physiques, sensoriels ou cognitifs, selon les renseignements fournis par les parents. La figure 7 indique que 68,3 % des personnes handicapées ont entrepris des EPS, comparativement à 83,7 % des répondantes et répondants de leur groupe de référence. Inversement, les répondantes et répondants

¹² Signalons que les données de l'EJET indiquent les taux de participation à des EPS chez les jeunes de 21 ans. Si une plus grande proportion d'Autochtones entreprennent leurs études postsecondaires plus tard, un fait dont nous sommes pratiquement certains, cela signifie que l'écart indiqué ici quant à la participation à des EPS est exagéré.

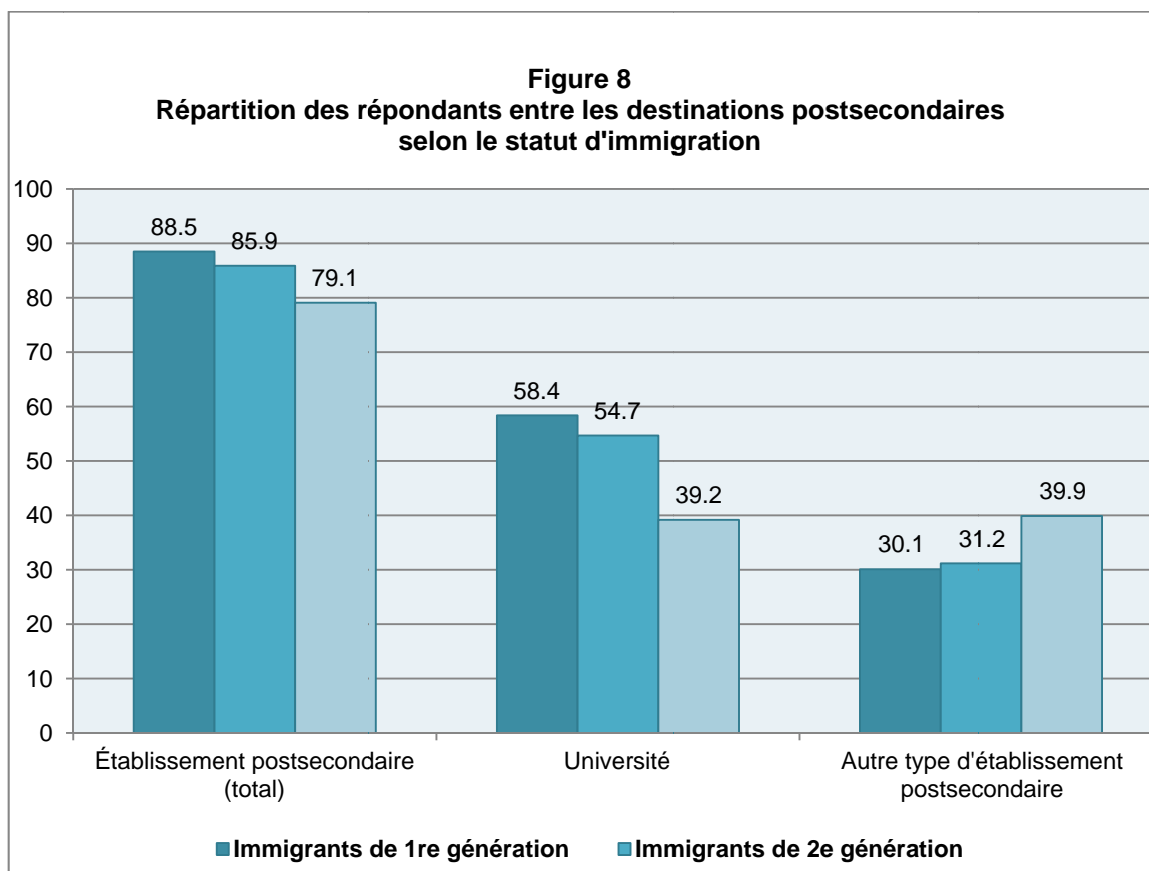
présentant un handicap qui n'ont pas entrepris d'EPS avant l'âge de 21 ans comptent pour une proportion presque double de celle du groupe de référence (31,7 % par rapport à 16,3 %). En outre, les personnes handicapées sont presque deux fois moins nombreuses que les autres à opter pour l'université, mais sont plus susceptibles de s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires¹³.



La figure 8 démontre que les destinations postsecondaires varient selon le statut d'immigration, mais pas de la façon à laquelle certains s'attendent. Le terme *immigrant de première génération* désigne les personnes nées à l'étranger; le terme *immigrant de deuxième génération* fait quant à lui référence aux personnes qui sont nées au Canada, mais dont au moins un parent est né à l'étranger. Presque 89 % des immigrantes et immigrants de première génération et 86 % des immigrantes et immigrants de deuxième génération ont entrepris des EPS, par rapport à 79 % de leur groupe de référence. Par ailleurs, les immigrantes et immigrants avaient plus tendance

¹³ McCloy et Holms (COQES, à paraître) font un bilan de la participation à des EPS des personnes handicapées de l'Ontario.

que les non-immigrants à choisir l'université, et étaient moins susceptibles que ceux-ci de s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires¹⁴.

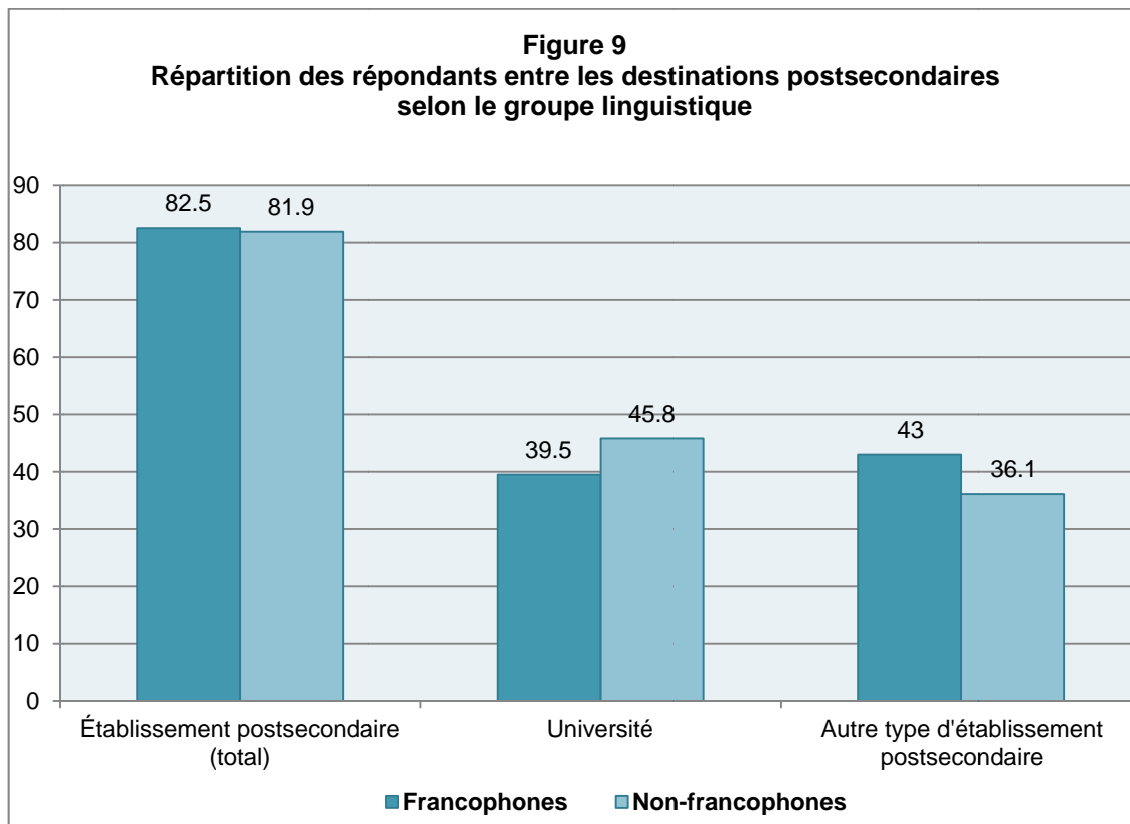


À l'examen de la figure 8, on remarque que les non-immigrantes et non-immigrants qui ont entrepris des EPS se sont inscrits presque en même proportion à l'université qu'à d'autres types d'établissements postsecondaires (39,2 % par rapport à 39,9 %). Rappelons que selon le tableau 1 et la figure 1, 45,5 % de tous les répondants ont opté pour des études universitaires, tandis que 36,4 % ont choisi d'autres types d'EPS. Cela signifie que la préférence observée des jeunes Ontariennes et Ontariens pour l'université comme établissement postsecondaire est presque entièrement le fait des choix d'EPS des immigrantes et immigrants de première et de deuxième génération.

Fait intéressant, les choix des francophones en matière d'éducation supérieure se révèlent semblables à ceux des autres Ontariennes et Ontariens (figure 9). On considère comme *francophone* une personne dont le français est la langue

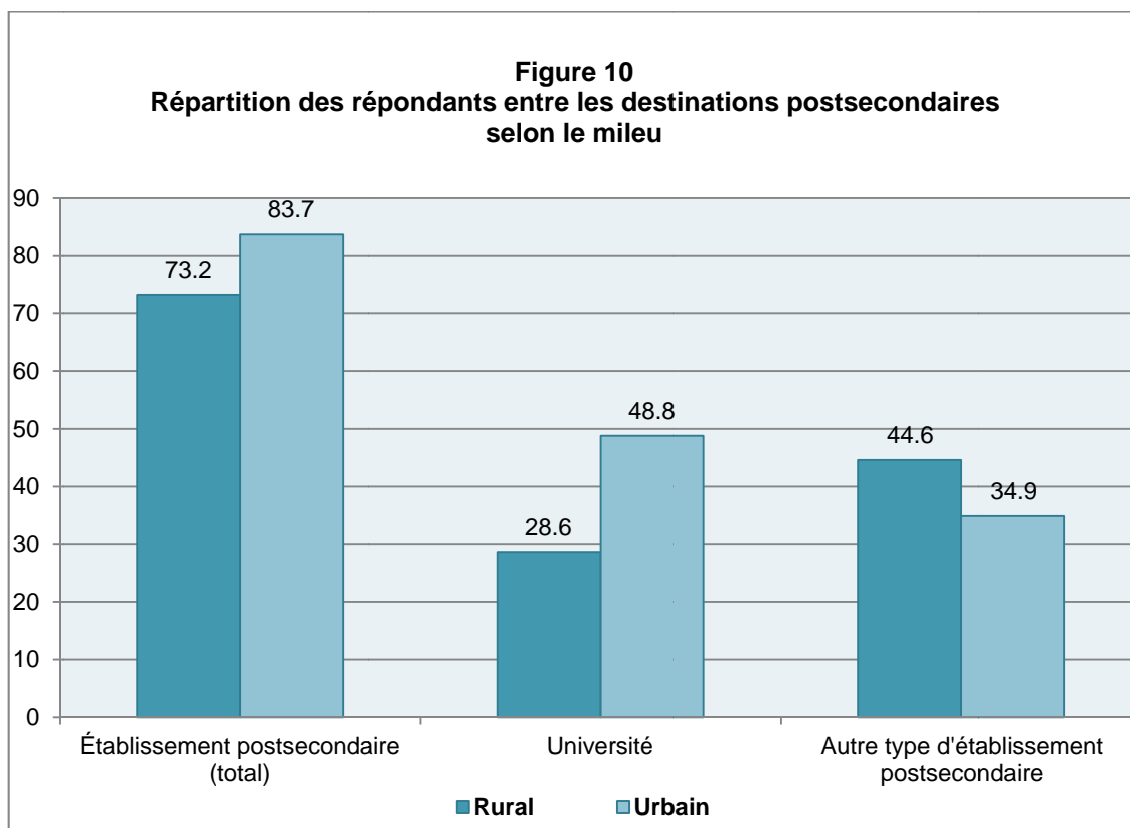
¹⁴Sweet et coll. (2010) étudient les destinations postsecondaires des jeunes immigrantes et immigrants en liant les données des dossiers administratifs du Toronto District School Board et celles des demandes d'inscription adressées aux collèges et aux universités. Abada et Lin (COQES, à paraître) mettent en relation les données de recensement de 1996 et celles de 2006 pour analyser le taux de diplomation des jeunes immigrantes et immigrants de l'Ontario ainsi que leur situation dans le marché du travail.

maternelle, selon les renseignements fournis par les parents. Le terme *non-francophone* désigne les répondantes et répondants dont la langue maternelle est l'anglais ou toute autre langue. Une proportion presque égale de francophones (82,5 %) et de non-francophones (81,9 %) ont entrepris des études supérieures. Cependant, les destinations postsecondaires se sont révélées quelque peu différentes : les jeunes francophones étaient un peu moins susceptibles que leur groupe de référence de choisir l'université (39,5 % par rapport à 45,8 %), et affichaient une légère préférence pour les autres types d'établissements postsecondaires (43 % par rapport à 36,1 %) ¹⁵.

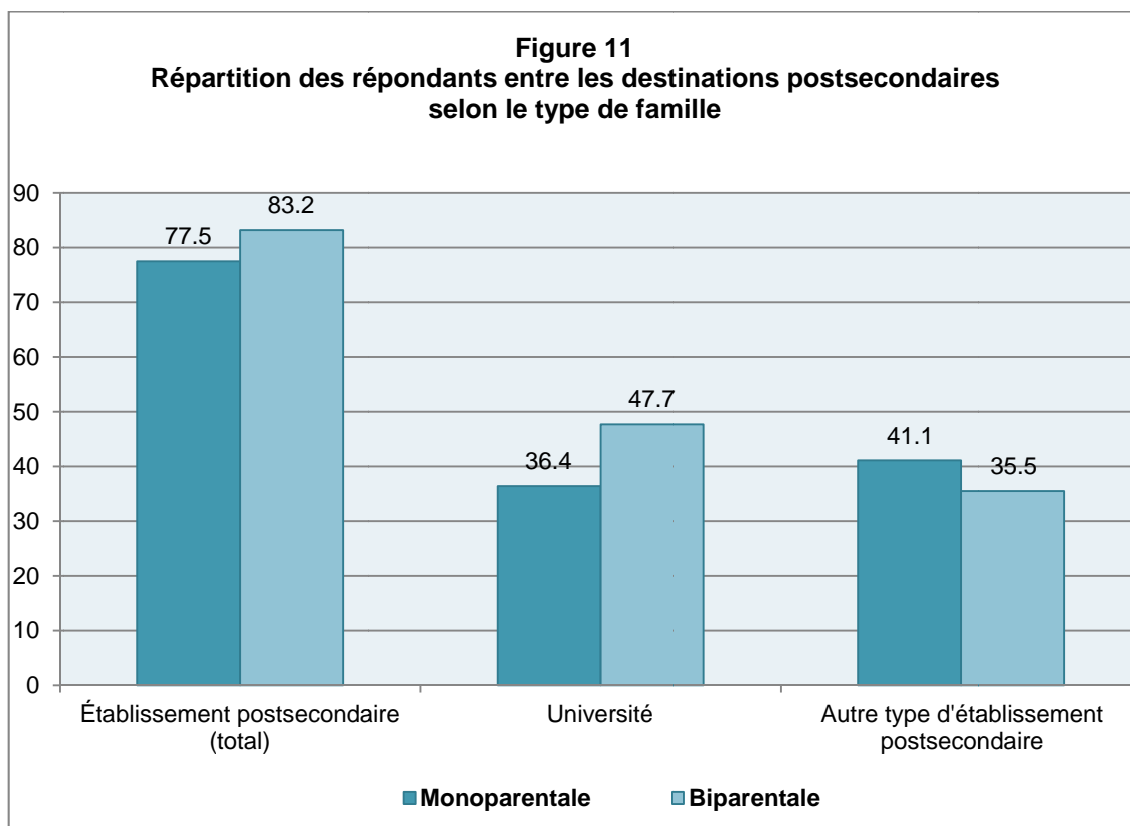


Le milieu de provenance a manifestement de l'importance. En effet, la figure 10 révèle que 73,2 % des répondantes et répondants issus d'un milieu rural ont entrepris des EPS, comparativement à 83,7 % de leurs pairs du milieu urbain. Par ailleurs, les jeunes des zones rurales avaient beaucoup moins tendance que leur groupe de référence à choisir l'université (28,6 % par rapport à 48,8 %) et étaient davantage portés à s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires (44,6 % par rapport à 34,9 %).

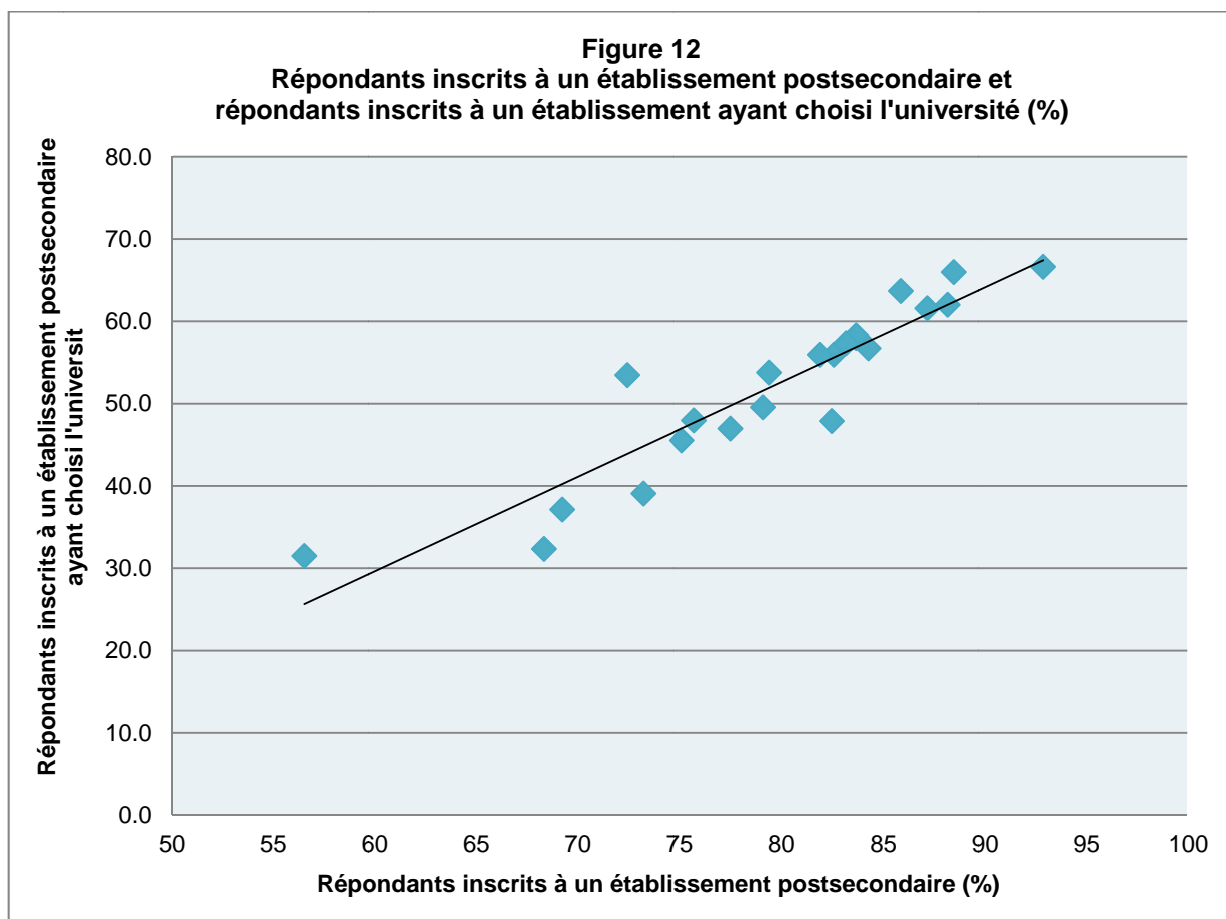
¹⁵Deller et Motte (COQES, à paraître) s'intéressent à la situation des étudiantes et étudiants francophones de l'Ontario.



Enfin, la participation aux EPS varie en fonction du type de famille (figure 11). La *famille monoparentale* est une catégorie générique qui englobe tous les répondantes et répondants ne vivant pas au sein d'une famille biparentale. Près de 78 % des jeunes issus de familles monoparentales ont entrepris des EPS, comparativement à 83,2 % des jeunes de familles biparentales. De plus, les répondantes et répondants de familles monoparentales se sont révélés proportionnellement moins nombreux que les autres à opter pour l'université (36,4 % par rapport à 47,7 %), et un peu plus susceptibles de s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires que leur groupe de référence (41,1 % par rapport à 35,5 %).



Ces données révèlent une tendance intéressante : les jeunes qui présentent des caractéristiques associées à des taux élevés de participation à des EPS affichent également de forts taux d'inscription à l'université. La figure 12 démontre que cette corrélation est très étroite. L'axe horizontal indique la proportion des individus de chaque groupe qui ont entrepris des EPS, tandis que l'axe vertical indique le pourcentage de ces étudiantes et étudiants qui se sont inscrits à un programme universitaire. Le diagramme de dispersion montre une nette corrélation entre les deux variables.



Seulement deux groupes sous-représentés en Ontario pour la participation aux EPS affichent un taux d'inscription à l'université dépassant 50 % : les jeunes dont le revenu familial se situe entre 5 000 \$ et 25 000 \$ et ceux dont le revenu familial oscille entre 50 000 \$ et 75 000 \$. Par ailleurs, les francophones constituent le seul groupe dont le taux de participation à des EPS est supérieur à la moyenne provinciale, mais qui affiche un taux d'inscription à l'université inférieur à 50 %.

Quelles caractéristiques exercent une véritable influence?

Le tableau 1 et les figures 2 à 11 présentent un premier aperçu de l'accessibilité des EPS en Ontario. Avec la possible exception du cas des immigrants, le portrait obtenu confirme pour l'essentiel celui que brosse le rapport Rae et *Vers des résultats supérieurs*. Cependant, il importe d'analyser les données sous deux angles différents avant de formuler toute observation valable.

Analyse séparée des caractéristiques

Il faut d'abord déterminer si les écarts observés quant aux taux de participation de chaque groupe par rapport à son groupe de référence sont statistiquement significatifs.

Rappelons que les données analysées proviennent d'un échantillon aléatoire d'Ontariennes et d'Ontariens qui avaient 15 ans en décembre 1999. Évidemment, la première question qui se pose est la suivante : dans quelle mesure cet échantillon est-il représentatif de ce groupe? Autrement dit, avec quel degré de certitude peut-on affirmer que les mêmes tendances seraient observables chez des groupes constitués à partir d'un autre échantillon de jeunes ontariens de 15 ans¹⁶?

Finnie et coll. (2010, tableau 3, p. 23) abordent cette question à la première étape de leur analyse statistique, de nature formelle. Leur réponse comporte trois volets. Premièrement, ils établissent trois cas où les différences observées entre les taux de participation ne sont pas statistiquement significatives selon un seuil de confiance conventionnel. Ces cas concernent l'inscription à d'autres types d'établissements postsecondaires que l'université, selon le revenu familial (figure 4a), l'ascendance autochtone (figure 6) et le type de famille (figure 11). Plus simplement, vu la taille des échantillons, les écarts relevés quant aux taux de participation pour ces trois variables sont trop faibles pour qu'on puisse affirmer avec certitude qu'ils sont réels et significatifs.

Deuxièmement, Finnie et coll. relèvent trois cas où les différences observées sont significatives, bien qu'à des seuils de confiance inférieurs : les taux d'inscription à l'université en fonction de la langue maternelle; les taux d'inscription à d'autres types d'établissements postsecondaires en fonction de la langue maternelle (seuil de confiance à 10 % de risque); et les taux d'inscription à d'autres types d'établissements postsecondaires en fonction de l'état de personne handicapée (seuil de confiance à 5 % de risque).

Troisièmement, ils concluent que tous les autres écarts observés quant aux taux de participation dans ou entre les différents groupes sont d'une importance statistique élevée (au seuil de confiance admettant 1 % de risque).

Analyse conjointe des caractéristiques

Les chevauchements entre les variables constituent le deuxième aspect dont notre analyse doit tenir compte. Jusqu'à maintenant, nous nous intéressons principalement aux taux de participation observés selon chacune des caractéristiques. Or, beaucoup de répondantes et de répondants présentent pour un même individu plusieurs caractéristiques associées aux groupes sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire. Pour mieux comprendre les écarts entre les taux de participation, et donc faciliter l'élaboration de politiques, nous voulons éliminer les chevauchements; nous connaissons ainsi l'influence « réelle » de chaque caractéristique sur les destinations postsecondaires des Ontariennes et Ontariens.

¹⁶Généralement, plus une différence est marquée entre un groupe donné et son groupe de référence, plus il est probable qu'elle soit statistiquement significative, tous autres paramètres confondus. De plus, la probabilité qu'une différence soit significative augmente en fonction de la taille de l'échantillon.

Pour y arriver, on peut effectuer plusieurs analyses de régression. Bien que l'analyse en soi se révèle complexe, l'interprétation s'avère quant à elle plutôt simple. Trois choix se présentaient aux répondants de l'EJET : s'inscrire à l'université, opter pour un autre type d'établissement postsecondaire ou ne pas entreprendre d'études supérieures. On suppose que la probabilité qu'un individu s'inscrive à l'université ou à un autre type d'établissement postsecondaire varie en fonction de son revenu familial, de son sexe, de la scolarité de ses parents, etc.¹⁷ Si on considère ces variables conjointement, on évite tout chevauchement entre elles. Autrement dit, l'analyse de régression permet d'évaluer l'effet des variations d'une variable indépendante (comme le revenu familial) sur la probabilité de choisir une destination postsecondaire donnée (comme l'université) en s'assurant que les valeurs des autres variables indépendantes (comme la scolarité des parents) demeurent constantes.

Par souci d'uniformité avec les données présentées jusqu'ici, nous exprimerons les probabilités en termes de différences entre chacun des groupes d'intérêt et son groupe de référence. Notre objectif consiste à déterminer si les différences relevées plus tôt demeurent statistiquement significatives une fois les variables analysées conjointement.

Le tableau 2 résume les résultats des analyses de régression de Finnie et coll. (2010a, 2010b). La première colonne contient les variables indépendantes qui nous intéressent; elle présente par ailleurs la version simplifiée de la catégorie « Revenu familial ». La deuxième colonne affiche les résultats pour la destination « Université » si on considère les variables individuellement, c'est-à-dire en ne tenant pas compte des chevauchements entre elles. La troisième colonne contient les résultats pour la destination « Université » à la lumière d'une analyse conjointe des variables. Les deux colonnes suivantes présentent de la même façon les résultats pour la destination « Autre type d'établissement postsecondaire ». Les deux dernières colonnes affichent quant à elles les résultats totaux pour les deux destinations précédentes. Les variables auxquelles correspond la valeur « 0 » ne sont pas statistiquement significatives, auquel cas on ne peut rejeter l'hypothèse voulant qu'aucun écart n'existe entre le groupe mentionné et son groupe de référence en matière de participation à des EPS.

Tableau 2 : Résumé des résultats des analyses de régression

	Université an. individuelle	Université an. conjointe	Autre type d'établissement postsecondaire an. individuelle	Autre type d'établissement postsecondaire an. conjointe	Établissement postsecondaire (total) an. individuelle	Établissement postsecondaire (total) an. conjointe
Revenu : moins de 50 000 \$	-14,9	-7,2	0	0	-14,9	-7,2
Parents sans EPS	-28	-23,6	9,9	8,0	-18,1	-15,6
Milieu rural	-20,1	-13,1	9,6	6,3	-10,5	-6,8
Francophones	-7,1	0	7,5	0	0,4	0

¹⁷Finnie et coll. (2010a, 2010b) proposent des modèles comprenant des variables explicatives supplémentaires, dont la formation générale et les attitudes à l'égard de l'éducation. Nous ne les abordons pas car nous nous intéressons principalement aux différences attribuables aux caractéristiques démographiques.

	Université an. individuelle	Université an. conjointe	Autre type d'établissement postsecondaire an. individuelle	Autre type d'établissement postsecondaire an. conjointe	Établissement postsecondaire (total) an. individuelle	Établissement postsecondaire (total) an. conjointe
Famille monoparentale	-11,5	0	0	0	-11,5	0
Immigrants de 1 ^{re} génération	18,9	14,5	-10,7	-7,7	8,2	6,8
Immigrants de 2 ^e génération	14,5	10,1	-8,5	-6,5	6,0	3,6
Autochtones	-27,7	-22,2	0	0	-27,7	-22,2
Personnes handicapées	-23,9	-20,7	9,1	8,2	-14,8	-12,5
Femmes	18,4	17,1	-5,9	-5,0	12,5	12,1

Pour faciliter la compréhension du tableau, abordons par exemple les effets du revenu familial sur la destination postsecondaire. La valeur figurant dans la deuxième colonne révèle que, abstraction faite des chevauchements entre les caractéristiques, le revenu familial exerce une influence. Elle signifie que les jeunes vivant dans une famille au revenu inférieur à 50 000 \$ seraient 14,9 % moins susceptibles que leurs pairs au revenu familial supérieur à 50 000 \$ de s'inscrire à l'université avant l'âge de 21 ans. Or, selon la valeur de la troisième colonne, c'est-à-dire en considérant les caractéristiques conjointement, l'influence du revenu familial serait deux fois moins importante. En d'autres mots, il s'avère qu'environ la moitié du degré d'influence jusqu'ici attribué au revenu familial sur le taux d'inscription à l'université le fait d'autres facteurs corrélés avec le revenu familial.

La quatrième colonne permet de dégager une conclusion semblable, à savoir que le revenu familial ne représente pas un facteur significatif pour les inscriptions à d'autres types d'établissements postsecondaires. Finalement, la sixième colonne confirme la validité de cette affirmation si on considère toutes les variables conjointement. On comprend donc que le revenu familial n'exerce une influence négative que sur les taux d'inscription à l'université¹⁸.

D'après la troisième colonne, si on considère toutes les variables conjointement, il existe une *corrélation négative* entre la probabilité qu'une ou un jeune ontarien sondé dans l'EJET s'inscrive à l'université et les caractéristiques qui correspondent au fait de présenter un revenu familial faible, d'avoir des parents sans EPS, de vivre en milieu rural, d'être autochtone ou de présenter un handicap. À l'inverse, on constate une *corrélation positive* entre cette probabilité et le fait d'être une femme ou d'être une immigrante ou un immigrant de première ou de deuxième génération. Par contre, on n'observe *aucune corrélation* entre cette probabilité et le fait d'être francophone ou de provenir d'une famille monoparentale.

L'observation de la cinquième colonne, si on considère toutes les variables conjointement, permet de constater une *corrélation négative* entre la probabilité qu'un

¹⁸N'oublions pas que ces résultats font référence à une période où des politiques d'aide financière aux étudiants étaient en place. Ce constat serait forcément différent en l'absence de telles mesures.

jeune ontarien de l'EJET s'inscrit à un autre type d'établissement postsecondaire et les caractéristiques correspondant au fait d'être une femme ou d'être une immigrante ou un immigrant de première ou de deuxième génération. À l'inverse, il existe une *corrélation positive* entre cette probabilité et le fait d'avoir des parents sans EPS, de vivre en milieu rural ou de présenter un handicap. Cependant, on n'observe *aucune corrélation* entre cette probabilité et le fait de présenter un revenu familial faible, d'avoir le français comme langue maternelle, d'être issu d'une famille monoparentale ou d'être autochtone.

La septième colonne présente quant à elle l'influence des caractéristiques sur le taux global de participation à des EPS. Si on considère toutes les variables conjointement, l'écart le plus marqué pour ce taux se retrouverait entre les Autochtones et les non-Autochtones. Plus précisément, les jeunes autochtones de l'EJET auraient 22,2 % moins tendance à entreprendre des EPS que leurs pairs non autochtones, et ce, même en tenant compte des autres facteurs négatifs (revenu familial faible, parents sans EPS, milieu rural). Or, ce phénomène touche seulement l'université, puisque d'après l'analyse, les jeunes autochtones de l'EJET sont aussi susceptibles que les autres de s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires.

Au total, le niveau d'éducation des parents constituerait la deuxième caractéristique en importance pour l'influence négative sur la participation à des EPS. Les répondantes et répondants dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures étaient effectivement 15,6 % moins nombreux à entreprendre des EPS que leur groupe de référence (les jeunes dont les parents ont fait des études supérieures). La scolarité des parents exercerait un effet encore plus déterminant sur les taux d'inscription à l'université (-23,6 %), effet partiellement compensé, toutefois, par le fait que les jeunes dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures sont plus susceptibles que les autres de choisir d'autres types d'établissements postsecondaires.

L'état de personne handicapée viendrait au troisième rang des principaux obstacles à la participation à des EPS. La probabilité d'entreprendre des EPS était de 12,5 % plus faible pour les jeunes ayant un handicap que pour leur groupe de référence. Comme dans le cas de la scolarité des parents, cette tendance est plus marquée pour les inscriptions à l'université (-20,7 %), mais on remarque que les jeunes handicapés sont plus nombreux que les autres à opter pour d'autres types d'établissements postsecondaires.

La quatrième caractéristique en importance pour son influence négative sur la participation à des EPS serait le fait d'avoir un revenu familial faible. Les jeunes issus de familles au revenu inférieur à 50 000 \$ étaient 7,2 % moins susceptibles d'entreprendre des études supérieures que leurs pairs au revenu familial supérieur. Ici encore, le phénomène ne touche que l'université; il n'existe aucun lien significatif entre le revenu familial et la probabilité de s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires. On remarque aussi que l'influence de cette variable représente moins de la moitié de celle qu'exerce la scolarité des parents, et seulement le tiers de celle qu'exerce l'ascendance autochtone.

Le fait de vivre en milieu rural constituerait l'obstacle le moins important à la participation à des EPS. Les jeunes provenant de milieux ruraux sont 6,8 % moins nombreux à entreprendre des EPS que leurs pairs des milieux urbains; le degré d'influence observé est presque égal à celui du revenu familial. Là encore, il ne concerne que les inscriptions à l'université, les jeunes de zones rurales étant plus susceptibles que les autres d'opter pour d'autres types d'établissements postsecondaires. Certaines études abordent ces résultats de façon plus générale (Frenette, 2004; Public Economics Analysis Laboratory [PEDAL], 2009).

Par ailleurs, deux caractéristiques cessent d'être significatives si on considère toutes les autres variables conjointement, soit le fait d'être francophone et le fait de provenir d'une famille monoparentale. Cette conclusion vaut autant pour l'université que pour les autres types d'établissements postsecondaires. Par conséquent, toute influence attribuée à ces caractéristiques provenait en réalité d'autres variables.

Finalement, on constate un lien positif entre le statut d'immigration et les taux de participation à des EPS. En effet, on observe que les immigrantes et immigrants de première génération sont 6,8 % plus susceptibles que les non-immigrants d'entreprendre des EPS, et une différence de 3,6 % – à peine plus faible – s'observe entre les immigrantes et immigrants de deuxième génération et les non-immigrants. Or, cette tendance témoigne d'une préférence marquée pour l'université, puisque les immigrantes et immigrants des deux catégories avaient moins tendance que les non-immigrants à s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires.

Résumé

D'après les recherches fondées sur les données de l'EJET, il faut partiellement réviser le portrait de l'accessibilité des EPS que dressent le rapport Rae et le plan d'action *Vers des résultats supérieurs*. Par exemple, le revenu familial demeure un obstacle à la participation à des EPS, mais s'avère beaucoup moins significatif une fois pris en compte les chevauchements entre les facteurs. Est écartée, quant à elle, l'influence exercée par la langue et le type de famille sur les taux de participation, si on adopte le modèle d'analyse conjointe. De plus, alors qu'on croyait les immigrantes et immigrants moins susceptibles que les non-immigrants d'entreprendre des études supérieures, les analyses menées indiquent le phénomène inverse, surtout en ce qui concerne l'université.

Certaines tendances se sont néanmoins confirmées : la scolarité des parents influence sensiblement la probabilité qu'une ou un jeune ontarien entreprenne des études supérieures; l'effet de cette variable ne diminue que très peu si on considère tous les facteurs conjointement. Le même constat s'applique à l'ascendance autochtone et à l'état de personne handicapée.

Évidemment, l'EJET ne représente qu'une seule source de données. Ainsi, avant d'adopter ou de modifier des politiques à la lumière de ces résultats, il importe de vérifier si d'autres sources les confirment.

Renseignements tirés de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Dans cette section, nous traiterons d'une autre source de données longitudinales : l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Bien qu'elle ne vise pas spécialement à faire état des choix des jeunes en transition, elle permet de vérifier à quel point les données de l'EDTR suivent les tendances de celles de l'EJET. Pour des renseignements plus détaillés, consulter Zhao (COQES, à paraître).

Données

Lancée en 1993, l'EDTR est menée annuellement. Cette enquête longitudinale vise à recueillir des renseignements sur tous les membres d'un ménage et à les suivre pendant six années consécutives. Chaque panel de l'EDTR couvre environ 17 000 ménages et quelque 34 000 adultes. Comme un nouveau panel est introduit tous les trois ans, deux panels se chevauchent toujours.

Certains points rendent les données de l'EDTR pertinentes aux fins de l'étude de l'accessibilité des EPS pour les jeunes ontariens. Elles nous renseignent par exemple sur certaines caractéristiques démographiques relevant du contexte familial des jeunes, dont la structure familiale et la situation socioéconomique des parents. De plus, elles abordent des variables touchant la participation à des EPS, comme le moment de l'inscription, le type d'établissement, ainsi que le niveau et le programme d'études. Enfin, la nature longitudinale des données de l'EDTR permet l'analyse de l'évolution de la participation aux EPS sur plusieurs années. Le principal désavantage de cette enquête réside dans la petite taille de son échantillon à l'échelle provinciale, laquelle fait en sorte qu'il est difficile de dégager avec confiance des tendances chez certains sous-groupes de la population.

Zhao (COQES, à paraître) a recours aux données de l'EDTR recueillies entre 2002 et 2007 afin d'estimer les taux de participation à des EPS. Pour ce faire, il commence par cerner tous les individus de l'échantillon qui étaient âgés de 18 à 21 ans en 2007 et qui ne fréquentaient plus l'école secondaire. Il a choisi ce groupe d'âge car la petite taille des cohortes pour une seule année inderdit toute analyse fiable¹⁹. Ensuite, il regroupe ces répondants selon les caractéristiques démographiques et socioéconomiques au moment où ils avaient 16 ans. Par exemple, dans le cas des jeunes de 18 ans, il faut retourner deux ans en arrière dans les données de l'EDTR, trois ans en arrière pour les jeunes de 19 ans, et ainsi de suite. Zhao a sélectionné 16 ans comme âge pour l'établissement du profil des individus, car c'est à cet âge que ces derniers choisissent le plus souvent leur destination postsecondaire.

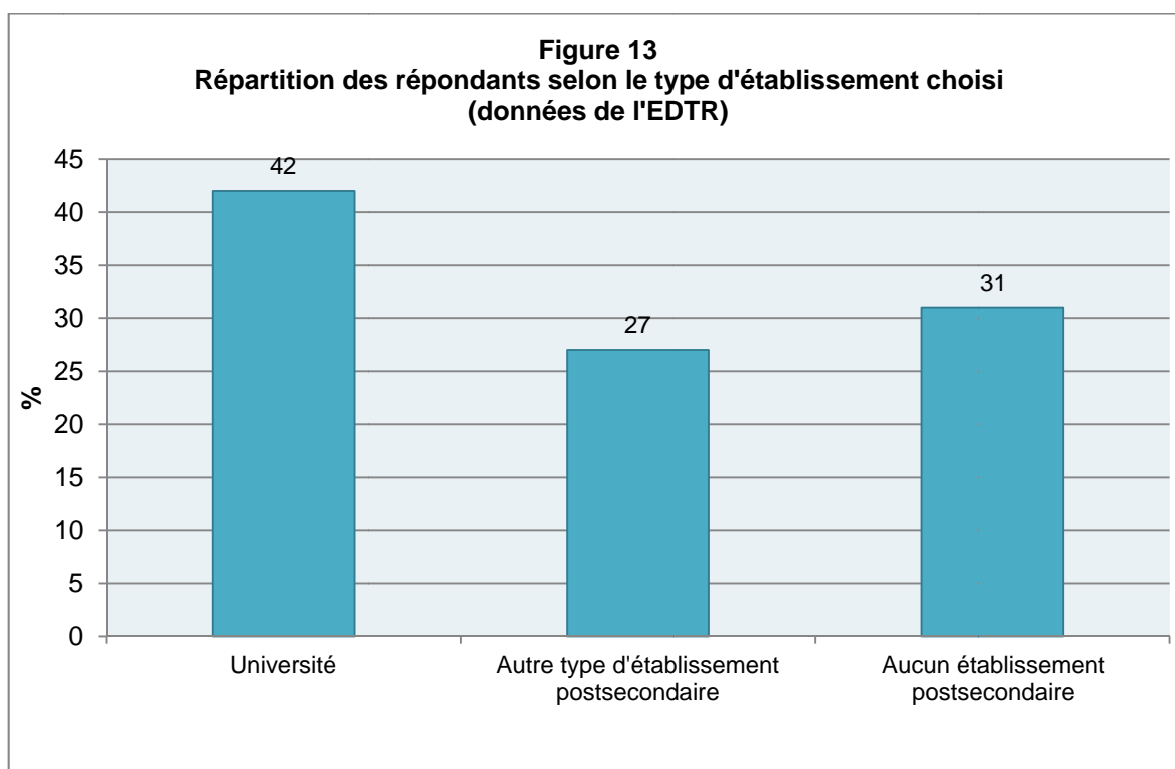
¹⁹Les jeunes de moins de 21 ans représentent plus de 90 % des nouveaux étudiants des universités ontariennes (Conseil des universités de l'Ontario), et constituent plus de 60 % des nouveaux étudiants des collèges ontariens (Service d'admission des collèges de l'Ontario).

Finalement, il relève quels jeunes de 18 à 21 ans disent avoir fréquenté un établissement postsecondaire depuis leurs 16 ans. Comme pour l'étude de l'EJET, Zhao classe les répondants de l'EDTR selon trois destinations : l'université, un autre type d'établissement postsecondaire ou aucun établissement postsecondaire. Le taux de participation à des EPS correspond au nombre d'individus qui se sont inscrits à l'université ou à un autre type d'établissement postsecondaire (y compris les collèges communautaires, ainsi que les écoles de commerce, de métiers ou de formation professionnelle) avant l'âge de 18 à 21 ans, en termes de pourcentage de l'ensemble des répondantes et répondants. Afin qu'il n'y ait pas double comptage lors du calcul du taux d'inscription à l'université, Zhao classe dans la destination « Université » les jeunes qui, outre l'université, se sont inscrits à un autre type d'établissement postsecondaire.

Aperçu

La figure 13 illustre la répartition des répondantes et répondants de l'EDTR selon leur destination postsecondaire. Au total, 69 % des Ontariennes et des Ontariens qui étaient âgés de 18 à 21 ans en 2007 ont entrepris des études supérieures. Comme l'indique l'EJET, la majorité des jeunes de ce groupe (60 %) ont opté pour l'université, tandis que 40 % se sont inscrits à un autre type d'établissement postsecondaire. Le taux global de participation à des EPS s'avère un peu plus faible que celui qu'indique l'EJET; cette différence est probablement attribuable à l'âge moyen moins élevé des répondants de l'EDTR²⁰. C'est sans doute pour la même raison que le taux d'inscription à l'université révélé par l'EDTR est supérieur, étant donné que l'âge moyen d'entrée au collège et aux autres types d'établissements postsecondaires est plus élevé que celui de l'université.

²⁰Rappelons que tous les répondants de l'EJET avaient 21 ans.



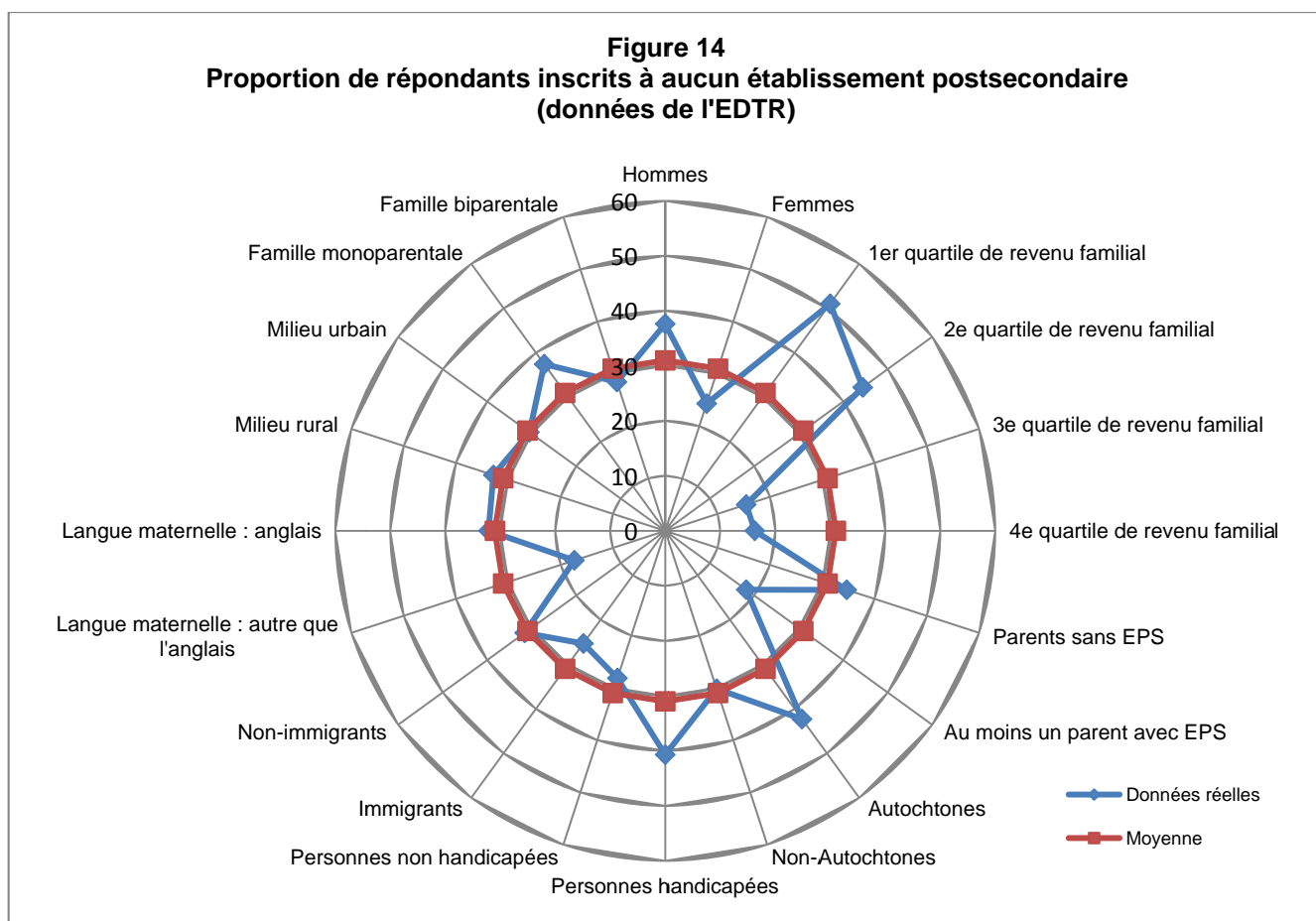
Le tableau 3 présente les taux de participation à des EPS selon certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques. Les neuf catégories correspondent à celles des données de l'EJET : sexe, revenu familial, scolarité des parents, ascendance autochtone, état de personne handicapée, statut d'immigration, groupe linguistique, milieu et type de famille; cependant, les définitions sont parfois différentes. La figure 14 reprend les données du tableau 3. Comme pour la figure 2, selon que la ligne et le rayon se croisent à l'extérieur ou à l'intérieur du cercle (qui représente le taux moyen de participation à des EPS), le taux est inférieur ou supérieur à la moyenne globale.

Tableau 3 : Taux de participation à des EPS en Ontario (estimations de l'EDTR)

	Établissement postsecondaire (total)	Université	Autre type d'établissement postsecondaire	Aucun établissement postsecondaire
Total	69,0	42,0	27,0	31,0
Hommes	62,4	31,3	31,1	37,6
Femmes	75,7	52,4	23,2	24,3
1 ^{er} quartile de revenu familial	49,0	30,4	18,5	51,0
2 ^e quartile de revenu familial	55,6	26,4	29,2	44,4
3 ^e quartile de revenu familial	84,5	50,8	33,8	15,5
4 ^e quartile de revenu familial	83,7	58,9	24,8	16,3
Parents sans EPS	65,3	34,4	30,9	34,7
Au moins un parent avec EPS	81,8	58,8	23,0	18,2

	Établissement postsecondaire (total)	Université	Autre type d'établissement postsecondaire	Aucun établissement postsecondaire
Autochtones	57,7	36,3	21,4	42,3
Non-Autochtones	69,8	42,5	27,3	30,2
Personnes handicapées	59,3	30,2	29,1	40,7
Personnes non handicapées	71,8	45,3	26,5	28,2
Immigrants	74,7	58,9	15,7	25,3
Non-immigrants	68,4	39,7	28,7	31,6
Langue maternelle : autre que l'anglais	82,6	53,4	29,2	17,4
Langue maternelle : anglais	67,8	40,1	27,7	32,2
Milieu rural	67,2	25,0	42,1	32,8
Milieu urbain	69,5	44,2	25,3	30,5
Famille monoparentale	62,6	46,1	16,4	37,4
Famille biparentale	71,5	41,7	29,8	28,5

Figure 14
Proportion de répondants inscrits à aucun établissement postsecondaire
(données de l'EDTR)



L'examen comparatif des résultats de l'EDTR (tableau 3 ou figure 14) et de ceux de l'EJET (tableau 1 ou figure 2) indique clairement que malgré certaines différences entre les deux enquêtes pour ce qui est de la définition et du regroupement des variables, les écarts sont dans l'ensemble similaires quant aux taux de participation en fonction des caractéristiques de la population. Les groupes relativement sous-représentés selon l'EDTR sont les jeunes : de sexe masculin; dont le revenu familial se situe dans le premier ou le deuxième quartile; dont les parents n'ont pas fait d'EPS; qui sont d'ascendance autochtone; qui présentent un handicap; et ceux qui proviennent d'une famille monoparentale.

Comparaison entre les résultats de l'EDTR et de l'EJET pour chacun des sous-groupes

Dans cette section, nous comparons les résultats de l'EDTR à ceux de l'EJET pour chacun des sous-groupes de la population et nous examinons en détail les ressemblances et les différences entre les sous-groupes. Cependant, nous ne pouvons présenter les résultats que pour une caractéristique à la fois, puisque la taille des échantillons ne permet pas une analyse statistique qui tienne compte des chevauchements entre les catégories²¹.

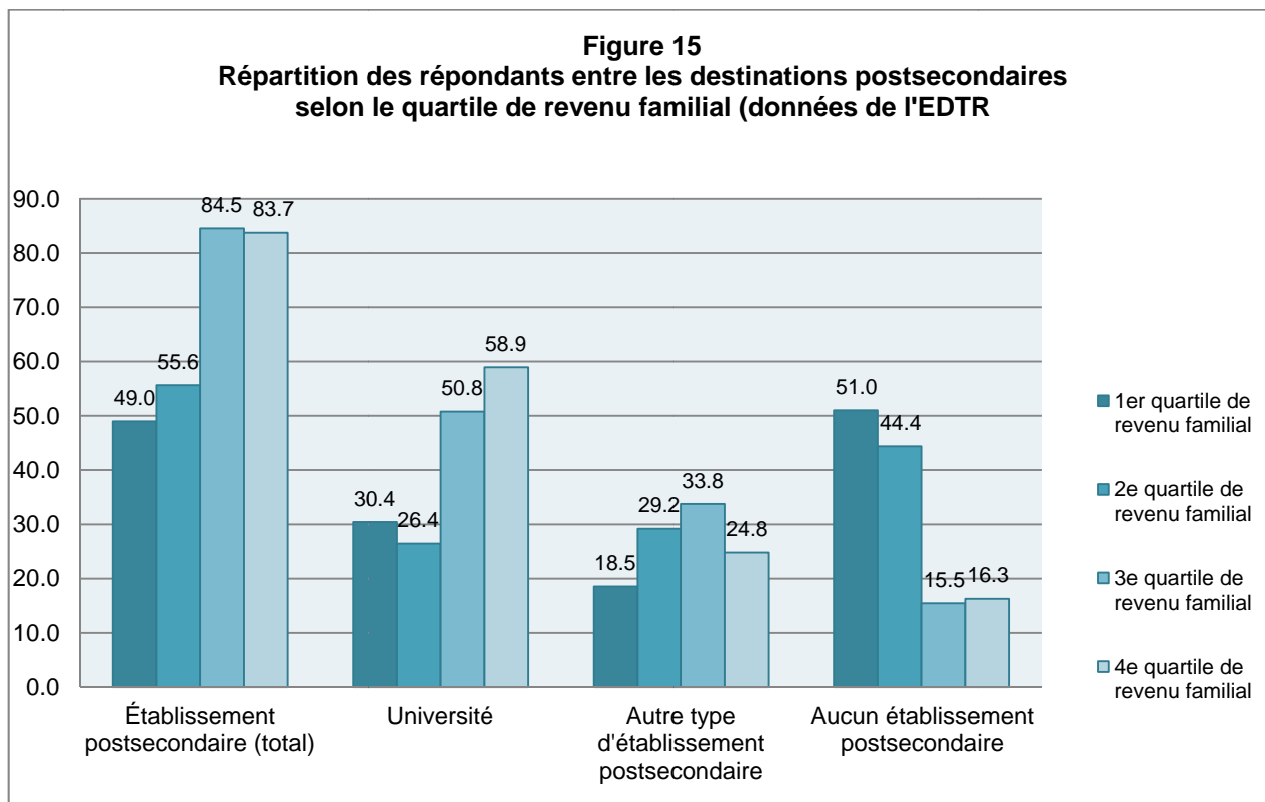
Comme l'indiquaient les résultats de l'EJET, les données de l'EDTR révèlent que le sexe est un facteur important pour expliquer les destinations postsecondaires. Ainsi, 62 % des hommes de l'échantillon de l'EDTR ont entrepris des EPS, comparativement à 76 % des femmes. Ces dernières affichaient par ailleurs une préférence beaucoup plus marquée pour l'université (52,4 % par rapport à 31,3 %), tandis que leurs pairs masculins étaient légèrement plus susceptibles qu'elles de s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires (31,1 % par rapport à 23,2 %).

Toutefois, les données de l'EDTR révèlent des écarts entre les sexes un peu plus importants que dans l'EJET : selon l'EDTR, les femmes étaient 1,23 fois plus nombreuses que les hommes à entreprendre des études supérieures, tandis que selon l'EJET, ce coefficient est de 1,17. Cette différence s'explique probablement par l'âge moyen inférieur de l'échantillon de l'EDTR, puisque les hommes ont tendance à s'inscrire plus tard que leurs pairs féminins à un établissement postsecondaire (Kerr, 2010).

L'étude de l'EJET classe le revenu familial selon cinq catégories, par sauts de 25 000 \$, alors que celle de l'EDTR divise le revenu en quartiles. Si les groupes diffèrent, les deux ensembles de données permettent de constater que le revenu familial influe considérablement sur le taux de participation à des EPS en général et sur le taux d'inscription à l'université. Selon la figure 15, parmi l'échantillon de l'EDTR, plus de la moitié des jeunes du quartile de revenu familial le plus faible n'ont pas entrepris d'EPS, comparativement à seulement 16 % de ceux du quartile le plus élevé. Il s'agit du plus grand écart entre deux groupes de l'échantillon de l'EDTR. En outre, le

²¹Zhao (à paraître), dans le cadre de ses recherches, utilisera les données transversales de l'EDTR pour analyser l'influence de chacun des facteurs dans des modèles de régression.

taux d'inscription à l'université des répondants du quartile supérieur de revenu familial est presque deux fois plus élevé que celui des répondants du quartile inférieur.



La figure 15 illustre un écart frappant des taux de participations entre les deux quartiles inférieurs et les deux quartiles supérieurs. Les données de l'EJET ne présentent pas un tel phénomène et font plutôt état de taux de participations qui tendent à croître graduellement d'une catégorie de revenu familial à l'autre. Selon les données de l'EDTR, les jeunes du deuxième quartile de revenu familial sont légèrement plus susceptibles d'entreprendre des EPS que ceux du premier quartile, tandis que les taux de participation de ceux des troisième et quatrième quartiles sont presque identiques. Dans l'EJET, l'écart entre le taux de participation des individus de la catégorie de revenu familial la plus élevée (plus de 100 000 \$) et celui des individus de la catégorie de revenu familial la plus faible (entre 5 000 et 25 000 \$) correspond à 21 %. Dans l'EDTR, on constate une différence beaucoup plus marquée entre les groupes de revenu familial : un écart de 35 % sépare le quatrième du premier quartile.

Les résultats de l'EDTR et de l'EJET illustrent des liens très semblables entre le revenu familial et les taux d'inscription à l'université. Les deux ensembles de données indiquent qu'à une exception près (la deuxième tranche de revenu familial, en ordre croissant), les taux d'inscription à l'université augmentent en fonction du revenu familial. De plus, les données révèlent un taux d'inscription à l'université plus faible chez les jeunes de la deuxième tranche inférieure de revenu familial que chez ceux de

la tranche inférieure; ici encore, le même phénomène est observé dans l'EJET et l'EDTR. Dans les deux cas, l'analyse des résultats permet de constater que ce facteur influence beaucoup moins les taux d'inscription à d'autres types d'établissements postsecondaires. La proportion de répondants de l'EDTR ayant opté pour ces derniers augmente entre le premier et le troisième quartile de revenu familial, puis chute considérablement entre le troisième et le quatrième quartile.

À l'instar des données de l'EJET, celles de l'EDTR indiquent que la scolarité des parents exerce une influence sur les choix des jeunes en matière d'éducation. Effectivement, 65 % des jeunes dont les parents n'avaient par fait d'EPS ont entrepris des études supérieures, comparativement à 82 % des jeunes dont au moins un parent avait fréquenté un établissement postsecondaire. Le premier groupe présentait un taux d'inscription à l'université beaucoup plus élevé que le second, soit 59 % par rapport à 34 %.

Pour les données de l'EDTR, l'écart entre le taux de participation à des EPS des Autochtones et celui des non-Autochtones se révèle moins grand que dans l'EJET : 58 % des répondantes et répondants autochtones disent avoir entrepris des EPS, comparativement à 70 % de leur groupe de référence. En outre, les résultats de l'EDTR indiquent une différence beaucoup moins marquée que ceux de l'EJET entre les taux d'inscription à l'université des Autochtones et des non-Autochtones. Cependant, comme cette étude portait sur un petit échantillon de jeunes autochtones de l'EDTR, il se peut que les résultats obtenus soient peu fiables.

Dans le cadre de l'EDTR, on considère comme *personne handicapée* une répondante ou un répondant qui présente une déficience physique ou cognitive ou un problème de santé qui limite la quantité ou le genre d'activités qu'il ou elle peut faire. L'EDTR indique que l'état de personne handicapée influence le taux d'inscription à l'université, mais agit très peu sur le taux de participation à d'autres types d'EPS. Effectivement, les jeunes handicapés sont à peu près aussi susceptibles (ils affichent un taux de 29 % par rapport à 27 %) que leurs pairs non-handicapés d'entreprendre d'autres types d'études supérieures. Comme le révèlent les données de l'EJET, les jeunes non-handicapés ont plus tendance à opter pour l'université que leurs pairs handicapés (45 %, par rapport à 30 %).

L'EDTR indique un moins grand écart que l'EJET entre les taux de participation à des EPS des jeunes handicapés et des jeunes non-handicapés. Cette légère différence réside peut-être dans la définition plus large de l'état de personne handicapée qu'on emploie pour l'EDTR.

Les données de l'EDTR ressemblent beaucoup à celles de l'EJET pour ce qui est des destinations postsecondaires en fonction du statut d'immigration. Les immigrantes et immigrants sont beaucoup plus susceptibles que les non-immigrants d'entreprendre des études universitaires (59 %, par rapport à 40 %), tandis que ces derniers optent plus fréquemment pour d'autres types d'EPS (29 %, par rapport à 16 %). Globalement, les immigrantes et immigrants sont légèrement plus nombreux que leurs pairs à entreprendre des EPS.

Une tendance semblable s'observe entre les jeunes anglophones et les francophones et allophones. En effet, les répondantes et répondants du deuxième groupe présentent un taux d'inscription à l'université plus élevé que leurs pairs du premier groupe. Il y a probablement chevauchement entre le groupe des individus dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et le groupe des immigrantes et immigrants²².

Les données de l'EDTR et de l'EJET concordent en ce qui concerne les destinations postsecondaires des jeunes selon le milieu de vie. Les jeunes des milieux urbains sont plus susceptibles que leurs pairs des milieux ruraux de s'inscrire à l'université (44,2 %, par rapport à 25 %), tandis que ces derniers ont plus tendance à opter pour d'autres types d'établissements postsecondaires que leur groupe de référence (42,1 %, par rapport à 25,3 %).

Pour finir, les résultats de l'EDTR diffèrent légèrement de ceux de l'EJET par rapport à l'influence du type de famille. Selon les deux ensembles de données, les jeunes issus de familles biparentales présentent un taux plus élevé de participation à des EPS que leurs pairs issus de familles monoparentales. Or, contrairement aux données de l'EJET, celles de l'EDTR révèlent que les répondantes et répondants du deuxième groupe sont légèrement plus susceptibles d'opter pour l'université (46,1 % ont choisi l'université, et 16,4 %, un autre type d'établissement postsecondaire) que ceux de leur groupe de référence. Selon les résultats de l'EJET, les jeunes issus de familles monoparentales auraient, au contraire, plus tendance que les autres à s'inscrire à d'autres types d'établissements postsecondaires. Nous ne voyons aucune explication évidente de ce phénomène.

En somme, les données de l'EDTR confirment la validité du portrait de l'accessibilité des EPS issu de l'analyse des résultats de l'EJET. Certes, on remarque de légers écarts entre leurs résultats, mais ils s'expliquent généralement par des différences quant aux groupes d'âge sondés et à la définition des caractéristiques démographiques.

Mise en relation de données

Il existe une autre façon de recueillir des données manquantes et de suivre les choix des jeunes en matière d'études supérieures; elle consiste à mettre en lien les renseignements de différentes bases de données du domaine de l'éducation. Le COQES a appuyé deux initiatives visant à expérimenter cette méthode. Les principaux travaux de mise en relation de données du COQES sont ceux qu'a menés le Public Economics Data Analysis Laboratory (PEDAL) de l'Université McMaster. Le PEDAL s'est d'abord intéressé aux effets du revenu sur le fait

²²Vu la taille réduite de l'échantillon pour les données de l'EDTR, nous n'avons pas pu créer un groupe pour les francophones en fonction de la variable « langue maternelle ».

d'entreprendre des études universitaires. À cette fin, il a mis en relation des renseignements issus de trois séries de données²³.

Le PEDAL a d'abord puisé dans les données recueillies annuellement par le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario concernant les inscriptions et les demandes d'admission des anciens élèves du secondaire, de 1995 à 2005. Ces données représentent le numérateur servant au calcul des taux d'inscription à l'université. Il a ensuite fallu mettre en relation ces renseignements avec des variables issues des écoles secondaires. Le PEDAL s'est servi des données publiées sur les études secondaires afin de calculer, d'une année à l'autre, le nombre d'élèves inscrits en 10^e année et qui pourraient entreprendre des EPS dans les 2 ou 3 années suivantes. Le nombre obtenu sert de dénominateur aux fins du calcul des taux de participation à des EPS.

Ensuite, le PEDAL a eu recours au code postal des écoles secondaires pour obtenir leur subdivision de recensement, ce qui lui a permis d'extraire des renseignements démographiques et socioéconomiques pertinents des recensements de 1991, de 1996, de 2001 et de 2006. En tenant pour acquis que tous les élèves d'une école secondaire habitaient dans le quartier où se situait l'établissement, le PEDAL a déterminé le profil démographique et socioéconomique de chacun des candidats à des études universitaires.

Les résultats de Dooley et coll. (2009) concordent avec ceux de l'EJET et de l'EDTR. Ils révèlent que les taux de candidature à l'université augmentent systématiquement avec le revenu familial. En 1995, le quartile de revenu le plus élevé présentait un taux de candidature de 50 %, contre 30 % pour le quartile le plus faible. Cet écart semble s'être creusé avec le temps : en 2005, le taux de candidature du quartile supérieur était de 55 %, comparativement à un petit peu plus de 30 % pour le quartile inférieur. Fait intéressant, il n'y avait aucune différence importante entre les taux d'admission d'une tranche de revenu à l'autre. Cela signifie que l'objectif principal consiste à augmenter le nombre de demandes d'admission à l'université présentées par les jeunes au revenu familial faible, car leur candidature est aussi susceptible d'être retenue que celle de leurs pairs au revenu plus élevé.

Dooley et coll., ayant constaté des chevauchements entre les caractéristiques, procèdent à une série d'analyses de régression pour déceler les effets de chaque caractéristique prise isolément. Si on inclut d'autres variables de contrôle, l'influence du revenu familial demeure, mais diminue : l'écart de 21,4 points de pourcentage qui lui était attribué passe alors à 13,6 points. Les chercheurs concluent que le type de famille n'est pas un facteur significatif (contrairement à ce qu'indiquent les données de l'EJET) et que le fait de vivre en milieu rural exerce une influence négative notable sur le taux de fréquentation universitaire (ce que corroborent les résultats de l'EJET).

²³Le PEDAL a aussi mis en relation les données des renseignements sur les inscriptions et les dossiers administratifs de quatre universités en vue de suivre les progrès des élèves, une fois ceux-ci inscrits. Un autre *Rapport en question* (McCloy, COQES, à paraître) abordera les résultats concernant les taux de persévérance.

À la demande de Colleges Ontario et en collaboration avec divers partenaires, dont le COQUES, Alan King et coll. (2009) ont mené une étude sur les individus qui n'entreprennent pas d'EPS. Les chercheurs ont mis en relation les données des écoles secondaires et celles des centres de demande d'admission aux collèges et aux universités en vue de connaître les taux de transition des élèves au palier postsecondaire. Ils ont constaté qu'après 5 ans (ou moins) d'études secondaires, 34 % s'inscrivent à l'université, 20 %, au collège, et 6 %, à un programme d'apprentissage.

L'estimation du taux global de participation à des EPS fournie par King et coll. (60 %) se révèle inférieure à celles que proposent les données de l'EJET (81,9 %) et de l'EDTR (69 %). Ces différences s'expliquent probablement par les deux facteurs suivants : le fait que King et coll. ont utilisé les taux de transition après 5 ans, ce qui laisse de côté les élèves qui entreprennent plus tard des EPS; et le fait qu'ils ne sont intéressés qu'aux universités, aux collèges et aux programmes d'apprentissage, tandis que les autres sources de données tenaient aussi compte d'autres types d'établissements postsecondaires (ex. : les collèges privés d'enseignement professionnel).

King et coll. ont analysé des caractéristiques en lien avec la transition au palier postsecondaire. Les chercheurs ont considéré celles-ci individuellement, ne tenant pas compte des possibles chevauchements. Comme ils ne disposaient pas de données sur le revenu familial ni sur la scolarité des parents, ils ont dû laisser de côté ces variables. Pour le reste, leurs résultats ressemblaient dans l'ensemble à ceux de l'EJET et de l'EDTR. En effet, ils indiquent que les élèves de milieux ruraux et du Nord sont moins susceptibles que leurs pairs de milieux urbains et du Sud de faire une demande d'inscription et de s'inscrire à un établissement postsecondaire. En outre, les élèves provenant de grands centres urbains auraient beaucoup plus tendance à opter pour l'université que pour le collège.

D'après l'étude de King et coll., les élèves des conseils scolaires de langue française, comparativement à ceux des conseils scolaires de langue anglaise, se révèlent plus susceptibles de fréquenter le collège et légèrement plus susceptibles de fréquenter l'université. Ces résultats contredisent partiellement ceux de l'EJET, lesquels indiquent qu'en faisant abstraction des chevauchements, les répondantes et répondantes francophones ont moins tendance que leurs pairs non francophones à s'inscrire à l'université et sont plus portés que leur groupe de référence à s'inscrire au collège. Or, une fois toutes les caractéristiques considérées conjointement, les différences que révèle l'analyse de l'EJET cessent d'être statistiquement significatives.

King et coll. concluent que les femmes ont plus tendance que les hommes à s'inscrire à l'université, tandis qu'il n'y a aucune réelle différence entre les deux sexes en ce qui concerne le collège. Si la première conclusion corrobore les résultats de l'EJET, même si on tient compte des chevauchements, il en va autrement de la deuxième. En effet, l'analyse de l'EJET révèle que les femmes ont sensiblement moins tendance que les hommes à s'inscrire au collège.

Selon les chercheurs, les jeunes autochtones sont beaucoup moins susceptibles que leurs pairs non autochtones de s'inscrire à l'université ou au collège. Les données de l'EJET révèlent une tendance semblable, mais seulement en ce qui concerne l'université. En effet, elles n'indiquent pas d'écart statistiquement significatif entre les deux groupes d'élèves quant aux inscriptions à d'autres types d'établissements postsecondaires. Or, le fait que l'étude de King et coll. et l'analyse de l'EJET ne concordent pas réside peut-être dans la différence d'âge entre leurs échantillons respectifs : l'échantillon étudié par King et coll. se compose de jeunes provenant directement d'une école secondaire, tandis que celui de l'EJET se compose de jeunes de 21 ans.

Selon toutes les études décrites plus haut, la mise en relation de données s'avère fort prometteuse pour l'analyse de l'accessibilité des EPS en Ontario. Elle comporte un avantage considérable : on peut y avoir recours tous les ans, et donc suivre de près l'évolution des taux de participation et de diplomation. Néanmoins, avant de tirer pleinement parti de cette méthode, il faudra résoudre plusieurs questions, dont évidemment la protection des renseignements personnels que renferment les dossiers des élèves. De plus, la gestion d'ensembles de données vastes et complexes pose d'importants problèmes pratiques.

Sommaire et analyse

À ce jour, nous avons réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'établissement d'un profil statistique de l'accessibilité des EPS en Ontario. Effectivement, les travaux analysés plus haut offrent un aperçu plutôt complet et cohérent de la participation de la population aux études supérieures, résumé dans les paragraphes qui suivent.

Premièrement, les taux globaux de participation à des EPS de l'Ontario sont relativement élevés : 80 % des diplômés du secondaire entreprennent des études supérieures, une proportion qui fait de la province un chef de file mondial. Plus de la moitié de ces étudiants s'inscrivent à l'université, alors que les autres choisissent le collège, se tournent vers une formation en apprentissage ou optent pour un programme de formation privé. Évidemment, comme ces étudiants n'obtiendront pas tous un diplôme, le taux de scolarité postsecondaire sera quelque peu inférieur au taux de participation à des EPS. Néanmoins, il est évident qu'une amélioration de ce taux contribuera à augmenter le taux de scolarité postsecondaire chez la population ontarienne âgée de 25 à 64 ans, qui est actuellement de 62 %, le rapprochant ainsi du taux ciblé de 70 %²⁴.

Deuxièmement, plusieurs groupes sont nettement sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire. En effet, certaines caractéristiques diminuent la probabilité qu'un jeune ontarien entreprenne des EPS, dont le fait de provenir d'une

²⁴Rappelons que pour que l'Ontario atteigne son objectif dans un avenir proche, il faudra que des immigrantes et immigrants ayant fait des études supérieures viennent s'installer et qu'une partie des adultes de la province entreprennent des EPS.

famille à faible revenu, d'avoir des parents sans EPS, de vivre en milieu rural, d'être identifié comme Autochtone ou de présenter un handicap. Signalons par ailleurs que cette affirmation demeure vraie même si on considère les caractéristiques des jeunes dans leur ensemble. Autrement dit, à chacune d'elles correspondent des obstacles à la participation à des EPS, et donc à l'élaboration de politiques.

Troisièmement, lorsqu'on considère tous les facteurs conjointement, les deux caractéristiques suivantes, qui semblent corrélées avec la sous-représentation dans les EPS, cessent d'être significatives : la langue maternelle et le type de famille. Ces dernières n'influencent pas la probabilité qu'un jeune entreprenne des EPS si on tient compte, par exemple, du milieu et du revenu familial. À la lumière de cette découverte sur la langue, le gouvernement, qui centrait jusqu'alors ses politiques sur la participation des francophones aux EPS, s'intéresse maintenant à la disponibilité des programmes en français.

Quatrièmement, certains des groupes classés comme nécessitant une attention particulière, dans les faits, ne sont pas sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire : les immigrantes et immigrants de première et de deuxième génération. Au contraire, ils sont sensiblement plus susceptibles que leurs pairs non immigrants d'entreprendre des EPS. Comme dans le cas d'autres caractéristiques susmentionnées, ce fait s'applique uniquement à l'université. En effet, proportionnellement, les jeunes immigrants sont moins nombreux que les autres à choisir d'autres types d'établissements postsecondaires.

Cinquièmement, la participation à des EPS varie considérablement selon le sexe; on note principalement que les femmes préfèrent l'université. Cet écart, qu'on observe depuis un certain temps, représente presque une inversion de la tendance historique où elles étaient sous-représentées dans le système d'éducation postsecondaire. Cependant, les étudiantes demeurent moins nombreuses que leurs pairs masculins à poursuivre des études universitaires supérieures, une différence qui s'estompe toutefois graduellement. Par ailleurs, les programmes traditionnellement privilégiés par un sexe ou par l'autre continuent de l'être, autant pour la formation universitaire, la formation collégiale et la formation en apprentissage.

Malheureusement, il nous reste beaucoup de chemin à faire pour comprendre l'influence de certaines caractéristiques sur les taux de participation et savoir quelles mesures prendre afin de contrer cette influence.

Commençons par le rôle du revenu familial; un revenu faible nuit à la participation à des EPS, quoique le lien entre ces deux variables soit plus complexe qu'on l'affirmait par le passé. Notamment, l'effet du revenu se révèle beaucoup moins important si on tient aussi compte d'autres caractéristiques. Le fait que l'influence du revenu familial est nettement moins importante que celle qu'on lui attribue souvent démontre que les politiques d'aide financière aux étudiantes et étudiants contribuent de façon marquée à encourager et à soutenir la participation à des EPS, en Ontario et ailleurs au Canada. Néanmoins, puisque le revenu familial demeure significatif même si on considère d'autres facteurs, ces politiques peuvent encore être améliorées.

L'écart observé entre les taux de participation des jeunes qui vivent en milieu urbain et ceux qui vivent en milieu rural pourrait s'expliquer par les coûts supplémentaires que ces derniers doivent assumer pour fréquenter le collège ou l'université. En effet, comme ces établissements sont généralement situés dans des centres urbains, ils doivent quitter la résidence familiale. Bien que le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) tienne compte de ces coûts, les statistiques, pas toujours très reluisantes, portent à croire que la compensation offerte n'est que partielle.

On peut partiellement expliquer le faible taux de participation des jeunes handicapés par les coûts supplémentaires qu'ils doivent assumer dans le cadre des EPS et par les incertitudes accrues auxquelles ils risquent d'être confrontés sur le marché du travail, une fois leur diplôme obtenu. Cet état de choses nous rappelle également que les établissements postsecondaires de l'Ontario commencent tout juste à faire le nécessaire pour accueillir les étudiantes et étudiants handicapés.

Les deux caractéristiques restantes – l'ascendance autochtone et la scolarité des parents – sont celles qui exercent les effets négatifs les plus marqués sur la participation à des EPS. Le fait de tenir compte de l'ensemble des variables ne diminue que très peu leur influence, laquelle s'avère donc forte. Or, si le lien statistique se révèle clair, il en va autrement de son interprétation. La plus fréquente consiste à dire que la scolarité des parents et l'ascendance autochtone constituent des indicateurs indirects de ce que nous appelons aujourd'hui « facteurs culturels », soit, entre autres, les mentalités à l'égard de l'éducation, ainsi que la connaissance des coûts associés et des avantages conférés.

Une telle interprétation, si elle est juste, entraîne des répercussions importantes sur le plan des politiques : il faut changer de méthode pour améliorer les taux de participation. Bref, l'argent à lui seul ne suffira pas. Il sera question d'amener les initiatives à permettre, d'une certaine façon, d'offrir aux jeunes de ces deux groupes les avantages dont profitent leurs pairs qui ne sont pas autochtones ou dont les parents ont suivi des EPS. Pour ce faire, il s'avèrera crucial de fournir des renseignements précis et faciles à comprendre sur les coûts associés aux études supérieures, les avantages que celles-ci confèrent, de même que l'aide financière et le soutien offerts en la matière. Il faudra aussi probablement aider les gens à y voir plus clair dans le vaste éventail de programmes de formation postsecondaire offerts et les orienter à travers les processus de demande et d'inscription. De plus, il sera impératif de mettre en œuvre des initiatives à cet effet dès le début des études secondaires, voire avant. Peut-être faudra-t-il aussi y faire participer les familles élargies et les collectivités.

Pour finir, nous devons exprimer certaines inquiétudes : dans l'état actuel des choses, il sera impossible de suivre l'évolution des tendances que suit la participation aux EPS, et donc d'évaluer les effets des politiques visant la diminution, jusqu'à l'élimination, des écarts en la matière. En effet, on attend un dernier cycle de données issues de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET), laquelle prendra ensuite fin; et aucun projet de suivi n'a été annoncé. De toute façon, comme l'EJET vise l'étude

d'une seule cohorte, ces données ne sauraient constituer une base de référence pour le suivi des résultats d'une année à l'autre. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) fournit quant à elle des données utiles, mais la taille de ses échantillons à l'échelle provinciale pose problème.

La mise en relation de données constitue probablement la meilleure façon de suivre et d'analyser l'évolution de la participation à des EPS. En effet, il est relativement facile de sonder annuellement les élèves de 9^e ou de 10^e année. De plus, l'instauration des numéros d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) facilitera grandement le suivi des jeunes pendant et après leurs études secondaires et leurs études postsecondaires. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus tôt, des obstacles théoriques et pratiques considérables demeurent. Jusqu'à ce qu'ils soient surmontés, ils entraveront la capacité de l'Ontario à mesurer les progrès réalisés et les effets des politiques instaurées en vue d'atteindre un de ses principaux objectifs.

Bibliographie

ABADA, T. et LIN, S. (2011). *The Educational Attainments and Labour Market Outcomes of the Children of Immigrants in Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

CARD, D., PAYNE, A. A. et SECHEL, C. (2011). *Understanding the Gender Gap in University Participation: An Exploration of the Application Behaviour of Ontario High School Students*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

CHAMBERS, T., BOLTON, M. et SUKAI, M. (2011). *Étude portant sur les obstacles financiers et les problèmes d'endettement auxquels se heurtent les étudiants handicapés de niveau postsecondaire au Canada – Rapport pour l'Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

COQES (2010). *Rapport d'étude et programme de recherche – troisième publication annuelle*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES).

COQES et RHDCC (2011). *Educational Pathways of Youth in Ontario: Factors Impacting Educational Pathways*. Toronto et Ottawa, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

DELLER, F. et MOTTE, A. (à paraître). *Francophones in Ontario's PSE System*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

DELLER, F. et OLDFORD, S. (à paraître). *Participation of First Generation Students in Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

DELLER, F. et OLDFORD, S. (à paraître). *Participation of Low Income Students in Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

DOOLEY, M., PAYNE, A. et ROBB, A. (2009). *L'accès à l'université et les écarts de revenu : analyse des demandes d'admission présentées par les élèves des écoles secondaires de l'Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

FINNIE, R., MULLER, R. E., SWEETMAN, A. et USHER, A., dir. (2008). *Who goes? Who stays? What matters?: Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada*, Montréal et Kingston, Queen's School of Policy Studies, presses universitaires McGill-Queen's.

FINNIE, R. et QIU, T. (2008). « Is the Glass (or Classroom) Half-Empty or Nearly Full? New Evidence on Persistence in Post-Secondary Education in Canada ». Dans Finnie, R., R. E. Muller, A. Sweetman et A. Usher, dir. (2008). *Who goes? Who stays? What matters?: Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada*,

Kingston, Queen's School of Policy Studies, presses universitaires McGill-Queen's, p. 179-207.

FINNIE, R., CHILDS, S. et WISMER, A. (2010a). *Accès à l'éducation postsecondaire : Comparaison entre l'Ontario et d'autres régions*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

FINNIE, R., CHILDS, S. et WISMER, A. (2010b). *Groupes sous-représentés à des études postsecondaires : Éléments probants extraits de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

FINNIE, R., FRENETTE, M., MULLER, R. E. et SWEETMAN, A., dir. (2010c). *Pursuing Higher Education in Canada: Economic, Social, and Policy Dimensions*, Montréal et Kingston, Queen's Policy Studies Series, presses universitaires McGill-Queen's.
FRENETTE, M. (2004). « Access to college and university: Does distance to school matter? », *Analyse de Politiques*, vol. 30, n° 4, p. 427-443.

GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2005). *Budget de l'Ontario 2005 : Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action pour l'éducation postsecondaire*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

HOLMES, A. et SILVESTRI, R. (2011). *Situation d'emploi des diplômés du postsecondaire ayant des difficultés d'apprentissage en Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

KERR, A. (2010). « Où sont les garçons? » *Aperçu des tendances parmi les deux sexes dans le secteur de l'éducation et sur le marché du travail en Ontario*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

KING, A. J. C., WARREN, W. K., KING, M. A., BROOK, J. E. et KOCHER, P. R. (2009). *Who Doesn't Go to Post-Secondary Education?*, Toronto, Colleges Ontario.

McCLOY, U. et HOLMES, A. (à paraître). *A Profile of Disability in Ontario PSE*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

McCLOY, U. (à paraître). *Factors Influencing Student Persistence and Retention in Ontario PSE*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

MINISTÈRE DES FINANCES DE L'ONTARIO (2010). *Budget de l'Ontario 2010*, [en ligne] [http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2010/papers_all.pdf] (1^{er} mai 2011).

MOTTE, A., HANQUIN, T. Q., ZHANG, Y. et BUSSIÈRE, P. (2009). « The Youth in Transition Survey: Following Canadian Youth Through Time ». Dans Finnie, R., R. E. Muller, A. Sweetman et A. Usher, dir. (2008). *Who goes? Who stays? What*

matters?: Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada, Kingston, Queen's School of Policy Studies, presses universitaires McGill-Queen's, p. 63-75.

NORRIE, K. et LIN, S. (2009). *Participation aux études postsecondaires en Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

PROJET MESURER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS (2010). *Introduction to the Longitudinal Survey of Low-Income Students*, Toronto, Canadian Education Project.

RAE, B. (2005). *L'Ontario : Chef de file en éducation. Rapport et recommandations*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

SHAIENKS, D. et GLUSZYNSKI, T. (2007). *Participation aux études postsecondaires : diplômés, persévérants et décrocheurs, résultats de l'EJET, 4^e cycle*, Ottawa, Statistique Canada.

SWEET, R., ANISEF, P., BROWN, R., WALTERS, D. et PHYTHIAN, K. (2010). *Parcours des jeunes immigrants après l'école secondaire*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

WIGGERS, R. et ARNOLD, C. (à paraître). *Defining and Measuring "Student Success" in Ontario Colleges and Universities*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

ZHAO, H. (à paraître). *Postsecondary Education Participation of Under-Represented Groups in Ontario: Evidence from the SLID Data*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario